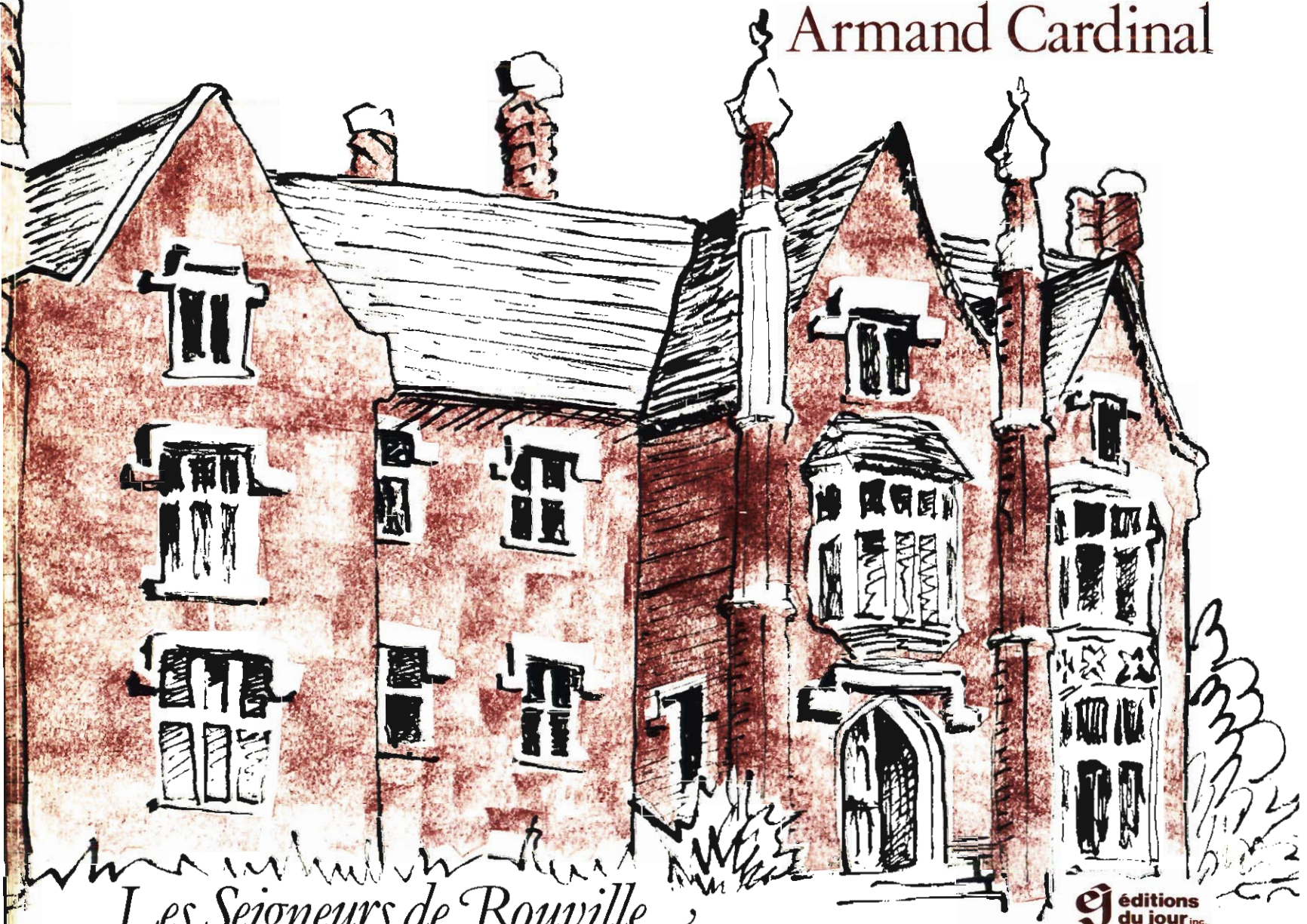


HISTOIRE DE SAINT-HILAIRE

Armand Cardinal



Les Seigneurs de Rouville

g éditions
du jour inc.

Armand Cardinal

HISTOIRE DE SAINT-HILAIRE
Les Seigneurs de Rouville

HISTOIRE DE SAINT-HILAIRE
Les Seigneurs de Rouville

Armand Cardinal



LES ÉDITIONS DU JOUR INC.
6765 rue de Marseille,
Montréal, Qué.
H1N 1M4

*Je désire exprimer ma gratitude au père
Edmond Robillard, o.p., membre de l'Académie
canadienne française et à Michel Clerk,
président de la Société d'histoire
de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, pour les
conseils pertinents qu'ils m'ont donnés
en toute amitié lors de la rédaction de
ce manuscrit.*

*À Suzette, mon épouse,
je dédie ce livre. Elle
en a vécu avec moi les
exigences et fut ma meilleure
collaboratrice.*

Les Seigneurs de Rouville

*L'histoire de la Seigneurie de Rouville et celle de la paroisse de Saint-Hilaire sont en quelque sorte l'histoire d'une **Montagne**. C'est par elle que se prend, aujourd'hui comme hier, le pouls de la population. Cœur même de Saint-Hilaire et témoin impassible des événements, elle fut et demeure cause de conflits et de difficultés d'ordre géographique, politique, économique-social, culturel et autres. Son importance fut telle qu'elle se dresse comme un monument des moindres incidents de notre passé. Elle tient plus de place, dans la pensée et le cœur de l'Hilairemontais, que le magnifique Richelieu qui coule à ses pieds. Est-ce parce qu'il partage la rivière avec les autres riverains contrairement à la Montagne qui est **sa** montagne? Je laisse aux psychologues ou aux sociologues le soin de répondre à cette question. Mais, je tiens pour certain qu'en dépit du rôle ingrat que sa situation l'a amenée et l'amène encore à jouer dans notre vie locale, la défendre contre toute profanation demeure, pour les résidents de Saint-Hilaire, un devoir et un honneur.*

Cette Montagne ne s'est pas imposée aux pionniers de Saint-Hilaire. Je crois qu'ils sont venus vers elle de plein gré, avec l'instinct de l'artiste qui cherche la beauté, méprisant l'appel des terres faciles, pour vivre dans un décor à leur convenance. C'est pourquoi la Montagne est, en quelque sorte, leur prolongement dans le temps et l'espace.

Elle a été à l'origine de la sélection des éléments humains de la Nouvelle-France qui ont constitué ce qu'il convient de nommer «le petit peuple de Saint-Hilaire», Malgré son urbanisation récente (1963), la Ville de Mont Saint-Hilaire a conservé une certaine saveur folklorique et a assez bien préservé une saveur telle qu'en plusieurs lieux de la montagne ou du vieux village, on se rend aisément compte que ce «pays» a des racines particulières.

1. Le mot «autochtones» est ici utilisé pour désigner les anciens résidents par rapport aux nouveaux, amenés par l'urbanisation.

Les «autochtones»⁽¹⁾ ont gardé une marque distinctive, une indépendance et une fierté propre au montagnard dont l'intolérance, face à l'intrusion de l'étranger, est encore à peine voilée.

Mon désir est de présenter à mes concitoyens leur patrimoine historique afin de leur faire connaître et aimer «ce petit peuple» qui depuis trois siècles de persévérance et d'acharnement a bâti son coin de pays.

L'authentique Hilairemontais pressent la richesse de ce passé qui surgit sans cesse autour de lui soit par ses vestiges seigneuriaux, ses moulins, son église, soit par les noms célèbres inscrits dans sa tradition orale et ses nombreuses légendes. Quand il regarde vers ses «anciens», leurs faits et gestes, comme un cri de la conscience, le flattent ou l'accusent, apportant l'expérience de ceux qui ont fait «le pays» à ceux qui en préparent l'avenir.

C'est avec tout le respect que l'on doit à la vérité que j'ai tenté de reconstituer cette «petite histoire» et, pour ce faire, j'ai dû utiliser de nombreuses citations et, parfois, des textes entiers extraits de documents dont l'importance m'est apparue capitale. Il a été nécessaire, dans quelques cas, d'employer la méthode déductive pour relier entre eux certains événements ou pour avancer des hypothèses par ailleurs vérifiables. Parfois même, l'interprétation des faits s'est avérée indispensable pour une meilleure compréhension du vécu de nos ancêtres dans une situation donnée.

Ce travail de recherche vise à répondre au désir, souvent exprimé par mes concitoyens, de mieux connaître leur milieu. La jeunesse, surtout, scrute de plus en plus avidement son passé mais se décourage devant la difficulté de trouver des sources dignes de foi qui lui soient facilement accessibles. Je me suis appliqué de mon mieux à relever ce défi, audacieux s'il en fut un! C'est mon vœu que cet essai historique, en plus de répondre aux nombreuses questions qui m'ont été posées depuis des années, serve de point de départ à des explorations plus spécifiques dans le domaine de l'histoire.

INTRODUCTION

Situation dans le temps

15

Les débuts de l'histoire de Saint-Hilaire remontent bien au-delà de la fondation de la paroisse et de la construction de l'église. En effet, Jacques Hertel — dont les descendants seront les premiers seigneurs de Rouville — fut recruté par Champlain vers 1626 et Frontenac lui-même a signé l'acte de concession de la seigneurie de Rouville⁽¹⁾ à Jean-Baptiste Hertel père, fils de François «le Héros», lui-même fils de Jacques, en 1694⁽²⁾. Nous devons donc disséquer trois siècles d'histoire pour nous situer dans le temps.

1. Saint-Hilaire fait partie du territoire original de cette seigneurie.

2. Voir annexe A. Acte de concession

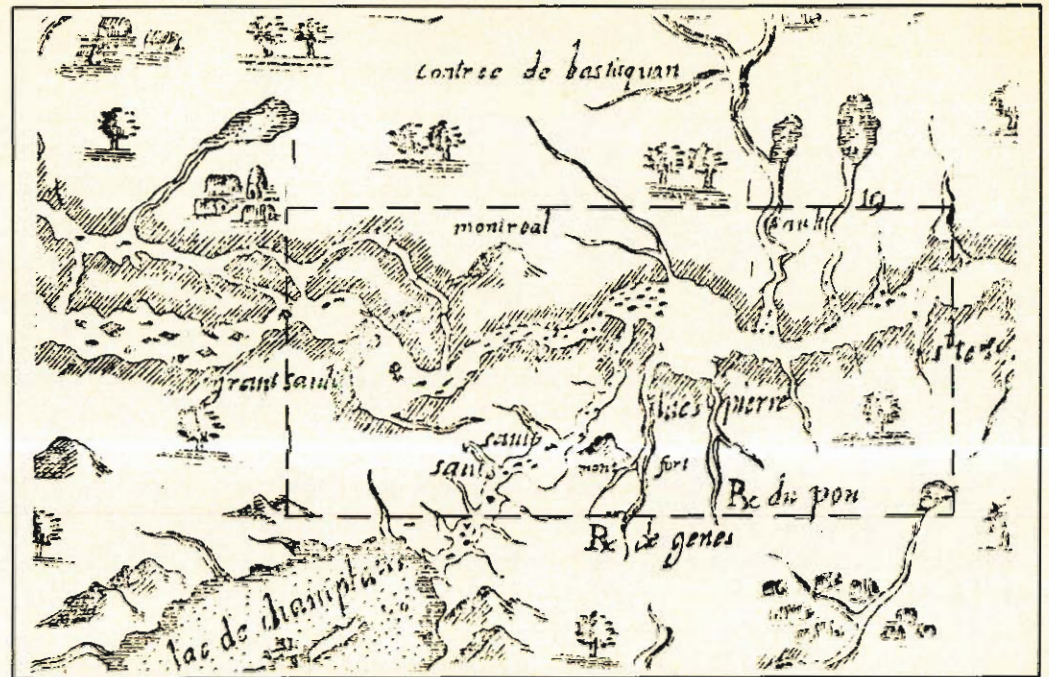
Situation dans l'espace

La célèbre Vallée du Richelieu est témoin des laborieux débuts d'un peuple isolé, livré à ses seuls moyens pour se défendre dans d'inévitables conflits avec les Amérindiens, premiers occupants du pays. Néanmoins, Saint-Hilaire est une des rares localités situées le long du Richelieu à ne pas avoir de *passé* militaire... ou si peu, pendant cent cinquante ans d'hostilités constantes (1608-1759) sur ce sentier de guerre des Iroquois, des Français, des Anglais, et plus tard des Américains et des Patriotes.

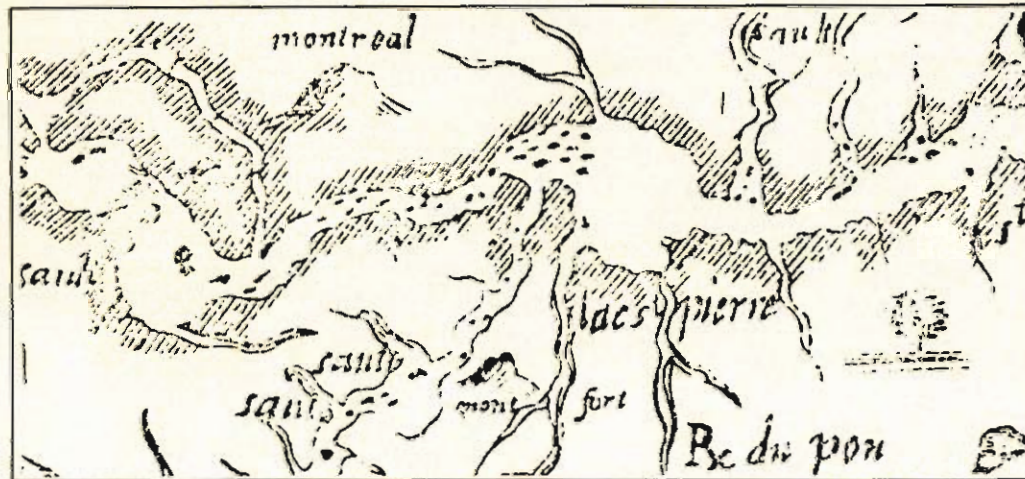
Mi-chemin entre le lac Champlain et Sorel, sur la rive droite du Richelieu, Saint-Hilaire est jumelée à la ville de Belœil comme la plupart des autres localités qui se font face le long de la rivière. Ces villages se tendant la main au moyen de traversiers⁽³⁾, mais, formant généralement des comtés différents, n'ignorent pas les rivalités «chroniques» que suscite l'évolution de leur noyau social respectif dans ce nouveau monde en voie de se tailler une place sous le soleil.

3. Entre Saint-Hilaire et Belœil, les traversiers ont été remplacés par des ponts dès 1940.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire, telle que connue maintenant, est située à **32 kilomètres à l'est de Montréal, dans une belle et fertile région,**



Carte de Champlain dessinée en 1612 publiée dans *Les Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière



Détail

que les géographes ont appelée le jardin de la province de Québec.

Avant d'aller plus loin, signalons que, généralement, les paroisses actuelles ou les villes qui en sont nées sont issues du régime seigneurial qui a prévalu jusqu'en 1854. Ainsi en va-t-il de la ville de Mont-Saint-Hilaire qui, ainsi que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, est le fruit du partage de la seigneurie de Rouville. En consultant l'acte de concession, en Annexe A, l'on pourra se rendre compte de l'étendue de la seigneurie et de sa localisation.

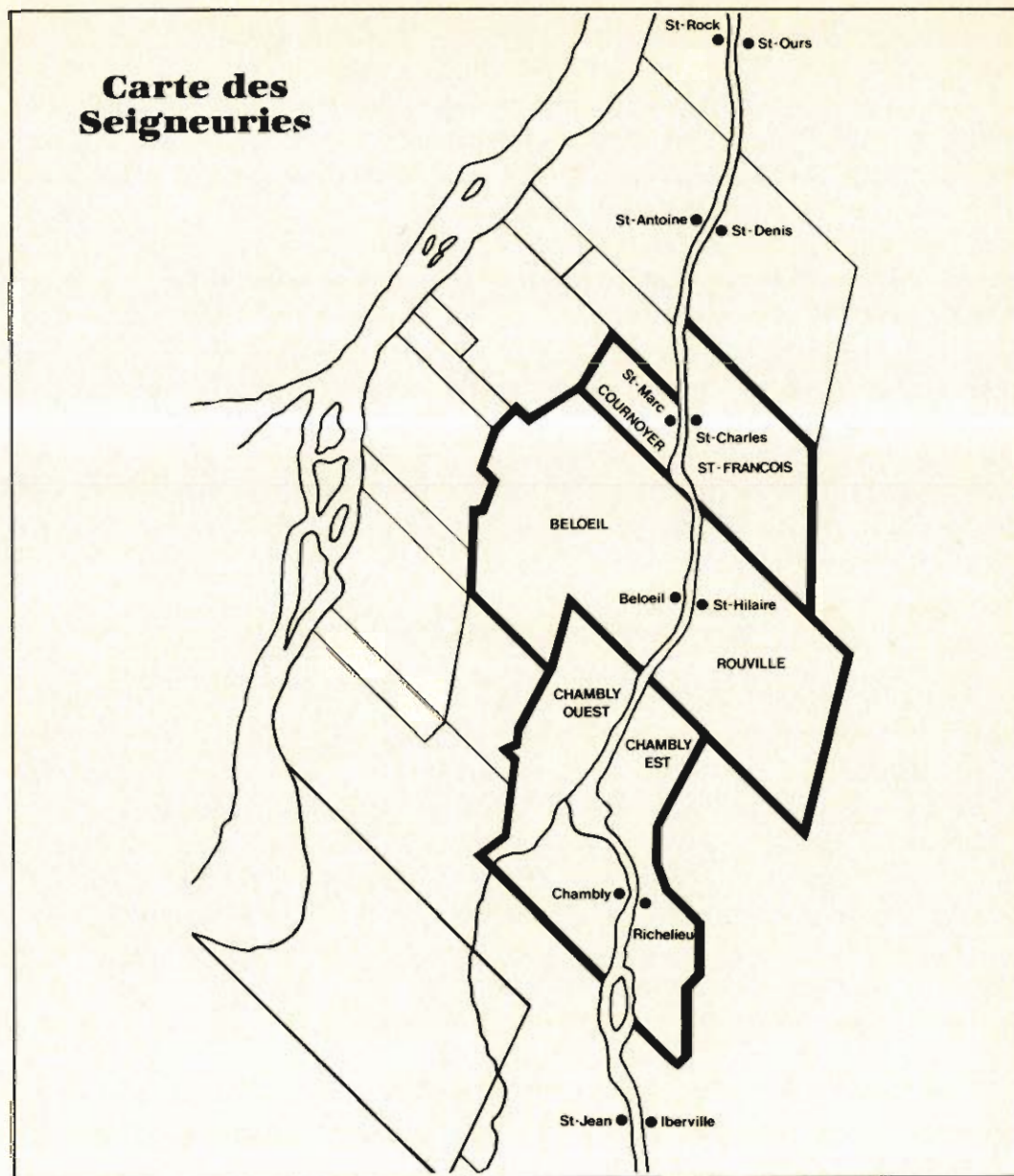
Il est important de ne pas confondre le territoire qui fait l'objet de la présente étude avec le comté de Rouville⁽⁴⁾ fort différent, par ses dimensions et sa géographie, de la seigneurie qui nous intéresse dans ce volume et dont nous allons tenter de faire l'historique à cause de son rôle déterminant dans l'évolution de la paroisse, et du village devenu la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

La Vallée du Richelieu

En 1609, Samuel de Champlain, explorateur et colonisateur de la Nouvelle-France, remonte la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain afin d'aller attaquer les Iroquois qui utilisent ce cours d'eau pour faire la guerre à la colonie naissante. Les hostilités se poursuivent jusqu'à la Paix de Montréal en 1701, avec une période de violence extrême entre 1641 et 1666 alors que les Iroquois font régner la terreur le long de ce que l'histoire désigne comme «leur sentier de guerre». La construction des forts Richelieu, Chambly, Sainte-Thérèse et Saint-Jean ayant freiné la puissance iroquoise, le gouverneur Frontenac peut entreprendre la colonisation de la vallée du Richelieu.

Les seigneuries en bordure du fleuve Saint-Laurent étant déjà presque toutes concédées, on commence à offrir des territoires le long du Richelieu. Le «sentier de guerre» se transforme en un «sentier de colonisa-

4. Circonscription électorale provinciale de 1830 à 1973, ce comté était lui-même partie du vaste comté de Bedford de 1791 à 1830.

**Carte des
Seigneuries**

tion» qui suscite la convoitise de quelques glorieux guerriers en mal de repos. C'est ainsi qu'on offrit aux officiers et soldats du régiment de Carignan — et à d'autres militaires ayant défendu la colonie — de s'établir comme seigneurs ou censitaires. Parmi ces militaires illustres on rencontre, se voissant de part et d'autre de la rivière, quatre frères Hertel et leur père François⁽⁵⁾.

Le territoire de Rouville⁽⁶⁾



Village de Saint-Hilaire, 1900 (Photo L.P. Martin).

Le territoire de la seigneurie de Rouville correspond aux limites actuelles de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Jean-Baptiste et d'Otterburn Park.

5. Voir carte des seigneuries, ci-contre.

6. Voir Annexe B, Le territoire de Rouville.

7. Joseph Bouchette, *Description de la province du Bas-Canada...*, London, W. Faden, 1815.

8. Louis-Benjamin Delagrave, *Livre terrier de la seigneurie de Rouville*, 1810 (Coll. personnelle).

9. Une lieue terrestre:
4 444 mètres.

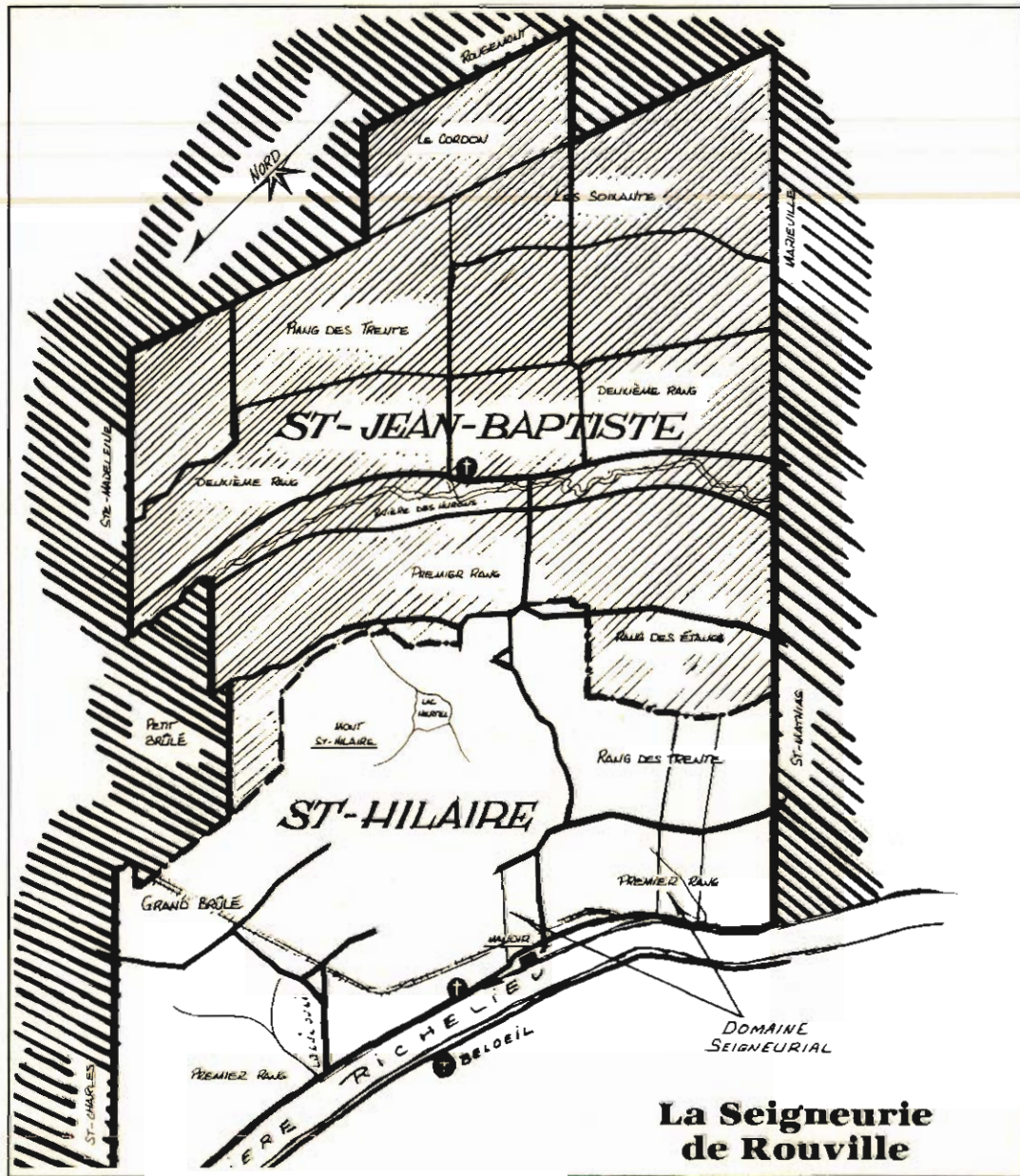
Dès l'ouverture d'une seigneurie, l'arpentage officiel s'imposait car, avant d'accorder des terres, il convenait d'établir une subdivision rationnelle et de donner accès à ses rangs par des «descentes» ou des «montées» convenables. La seigneurie fut donc divisée en huit rangs, tous à peu près parallèles à la rivière Richelieu. Les rangs sont arrosés par la rivière des Hurons qui prend sa source dans la seigneurie de Saint-Charles pour se déverser, après un parcours de 32 km, dans le bassin de Chambly⁽⁷⁾.

La superficie de ce fief couvrait 35280 arpents carrés (1 arpent = 0,3419 ha). Cependant, «comme la rivière qui borne la partie frontale forme une anse et lui ôte par là une certaine proportion, et comme ailleurs, la profondeur doit être formée également par une ligne droite, on a dû donner à chacune des lignes qui forment ses flancs 228 arpents, cinq perches, neuf pieds, afin que le terrain s'y trouva en superficie⁽⁸⁾.

La municipalité de Saint-Hilaire et celle d'Otterburn Park comprendront un peu moins de la moitié de la seigneurie de Rouville et couvriront les trois premiers rangs englobant la montagne.

La municipalité de Saint-Jean-Baptiste sera formée des cinq rangs suivants et s'étendra jusqu'aux flancs de la montagne de Rougemont. Ces huit rangs s'allongeaient sur toute la longueur de la seigneurie, soit deux lieues⁽⁹⁾.

Les premières tentatives de peuplement n'eurent pas beaucoup de succès. Avant 1700, les groupements militaires, établis autour des forts, ne constituaient pas des éléments valables de colonisation. Ce n'est qu'avec le XVIII^e siècle que débutera sérieusement la colonisation de la vallée du Richelieu.



**La Seigneurie
de Rouville**

10. Firmin Létourneau, *Histoire de l'agriculture*, Montréal, 1950, p. 39.

11. André Vachon, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec et Toronto, Les Presses de l'université Laval et University of Toronto Press, 1967, «Jean Talon», vol. 1, p. 633.

12. Thomas-Damien Bouchard, *Le rachat des rentes seigneuriales*, 1926.

13. John Boyd, *Sir George-Étienne Cartier, baronnet; sa vie et son temps...*, Montréal, Beauchemin, 1918.

14. Gérard Filteau, *La naissance d'une nation...*, Montréal, éd. de l'A.C.F., 1837, tome I.

15. La tenure seigneuriale était le mode de distribution des territoires, par le Roi, aux émigrants et aux résidents de la colonie, moyennant certains devoirs et privilèges.

16. 18 Victoria, c. 100, le 1^{er} juillet 1855.

Le régime seigneurial qui prévaut à la naissance de la colonie dès 1627⁽¹⁰⁾, bien qu'inspiré du régime féodal français, semble plus souple et mieux adapté aux conditions coloniales de la Nouvelle-France. Talon, ayant foi en cette institution, l'organise en système en 1667⁽¹¹⁾.

Mais si dans les débuts le régime seigneurial rend des services inappréciables, après la conquête il ne répond plus aux besoins de la colonie. Le rapport des commissaires enquêteurs en 1843⁽¹²⁾ décrit sa désuétude et le qualifie même de «relique de la barbarie»; il affirme que, dans la pratique, il est contraire au progrès et à la permanence d'institutions libres. C'est un système de production sans ouverture de marché, avec une optique d'autosuffisance qui ne correspond plus au besoin d'épanouissement du peuple.

Ce régime à caractère militaire, dont l'utilité deviendra de plus en plus folklorique, a cependant servi à repousser les incursions ennemies et à maintenir l'ordre par sa milice locale. Le capitaine de milice, dans chaque paroisse, est un personnage important. Outre ses devoirs militaires, il cumule les fonctions de gendarme, de voyer et de bailli. Il communique les Ordres, Édits et Ordonnances et, parfois, il rend jugement sur certains litiges en l'absence du seigneur. Il a droit au banc spécial dans l'église. C'est toujours un «Canadien», le plus souvent un simple colon choisi pour son instruction ou sa forte personnalité⁽¹³⁾. La milice locale reçoit ses ordres du gouverneur par l'intermédiaire de ce capitaine de compagnie. Il est le plus haut officier de milice dans chacune des paroisses⁽¹⁴⁾.

Après l'abolition de la tenure seigneuriale⁽¹⁵⁾ en 1854 commence le régime municipal régi par une loi appelée: «Loi des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada»⁽¹⁶⁾.

Droits et obligations des seigneurs

23

À Rouville, comme ailleurs au Canada, «le seigneur est un fiduciaire de la Couronne. Il ne reçoit de la terre que pour en dispenser aux colons. Sauf une portion raisonnable qu'il peut garder pour son propre usage, le reste est concédé au simple titre de redevance. Il existe toujours des réserves royales sur lesquelles le seigneur n'a aucun droit: sites pour les fortifications militaires, bois de chêne pour la construction navale, espaces pour l'établissement des routes, mines et minéraux. Les concessions sont soumises aux lois existantes et futures. Un décret royal ou une simple ordonnance de l'intendant peut modifier le régime. Le seigneur est forcé de se tenir dans les bornes de la modération et de remplir son rôle d'entrepreneur en peuplement⁽¹⁷⁾».

Le seigneur s'engage, en recevant sa concession, à rendre «foi et hommage au souverain» et ce serment est exigé à chaque mutation de seigneurie. Le nouveau seigneur doit se présenter au château Saint-Louis à Québec et, en grande solennité, faire rapport sur le progrès du défrichement de ses terres et le dénombrement de ses habitants. Il a l'obligation morale de faire défricher son territoire dans un délai limité.

Le seigneur a le droit exclusif d'ériger des moulins et tous les pouvoirs d'eau lui appartiennent. Il doit demeurer dans sa seigneurie, sur le domaine ou la partie qu'il se réserve ou cultive.

Après l'Édit de 1711, l'obligation pour le seigneur de faire des concessions dans son territoire devient plus sévère: le seigneur doit accorder des terres à ceux qui le demandent sous peine de révocation⁽¹⁸⁾. Il se réserve cependant le droit de prendre le bois, la pierre ou tout matériau pouvant servir à la construction de moulins, d'une église ou d'un manoir avec leurs dépendances.

17. Firmin Létourneau,
op. cit., p. 31.

18. Thomas Guerin,
*Feudal Canada, The Story
of the Seigniories of New
France*, Montréal, 1926,
ch. iv, p. 48.

19. La première étape à franchir est alors l'arpentage dont les procès-verbaux consacrent généralement les noms riches en saveur locale pour désigner un ruisseau, un rang ou un accident géographique. On a malheureusement tendance, aujourd'hui, à remplacer ces noms pittoresques par d'autres que le « progrès » suggère.

20. John Boyd, *op. cit.*

21. Firmin Létourneau, *op. cit.*, p. 36.

22. Thomas Guerin, *op. cit.*, p. 60.

23. *Ibid.*, p. 61.

Il doit favoriser, le plus rapidement possible, le développement de sa seigneurie par l'établissement de colons, la construction de chemins d'accès convenables, la construction d'un moulin banal (qui sert à tous) et, bien sûr, il lui faut ériger un manoir digne de son rang⁽¹⁹⁾.

Toutes ces obligations nécessitent une aisance financière au départ ainsi qu'une certaine habileté administrative. Il s'agit d'une véritable entreprise où plusieurs seigneurs faillissent. La famille Hertel de Rouville ne fut pas exempte de ce genre d'embarras. Nous verrons, plus loin, que les vocations militaires de cette noble famille ne pouvaient, sans difficulté, se muer en carrières bureaucratiques!

Droits et obligations des censitaires

Les concessionnaires ou « habitants » ont, de leur côté, l'obligation envers le seigneur d'un certain nombre de jours de corvée en plus de tenir feu et lieu. On les appelle « habitants » pour reconnaître qu'il n'existe aucun lien servile entre eux et le seigneur comme aux jours du régime féodal en France⁽²⁰⁾. L'« habitant » est roi sur sa terre.

En retour, les censitaires se doivent de faire moudre leurs grains au moulin banal et de payer les droits de banalité au seigneur en plus de réparer les chemins sur leur concession. « Pour attacher davantage le colon à son bien, l'acte de concession stipule « les lods et ventes » qui sont un droit payable au seigneur quand le colon se défait de sa terre autrement que par héritage en ligne directe. Cette redevance équivaut ordinairement à un douzième du prix reçu⁽²¹⁾. »

Le seigneur cède au colon une partie de son domaine pour un fermage nominal, généralement un sol par arpent de frontage: c'est le cens⁽²²⁾. La rente, par contre, est livrée en nature ou en monnaie selon le contrat⁽²³⁾.

À la Saint-Martin⁽²⁴⁾, après les récoltes, chacun apporte au hangar seigneurial «son impôt» en produits: grains, chapons, sucre d'érable, pommes, noix, ou quelques sols, selon sa production, son commerce ou son genre de fermage. Ce jour-là, la cour du manoir se transforme en véritable marché. Jour espéré par tous car c'est une occasion de rassemblement et de commérages. On rencontre les autres compères au milieu d'un attirail qui devient une belle occasion pour le maquignon en mal d'échanges⁽²⁵⁾.

À partir de ce bref aperçu du système seigneurial, le lecteur pourra mieux saisir comment ce système a contribué au développement de Saint-Hilaire et juger, par lui-même, de la valeur de chacun des seigneurs qui ont marqué, à tour de rôle, les origines et la survivance de ce «petit peuple».

24. Saint Martin, dont la fête est le 11 novembre, fut élu évêque de Tours en l'an 351. Il avait constitué une équipe de missionnaires pour l'évangélisation des campagnes.

25. Gérard Filteau, *op. cit.*, p. 138.

PREMIÈRE PARTIE
Le Régime Français

CHAPITRE I

Le premier Hertel canadien

29

La famille Hertel est si étroitement liée aux commencements de Saint-Hilaire qu'il convient de la faire connaître d'abord. Les descendants de François Hertel⁽¹⁾, fils de Jacques dont nous parlons ci-après, ont régné sur les destinées de la seigneurie de Rouville durant quatre générations. Ce règne commence avec la concession, en 1694, de ladite seigneurie à Jean-Baptiste Hertel père, troisième fils de François et se termine avec la cession par René Hertel de ses droits et possessions au major Thomas Edmund Campbell en 1844.

Ces cent cinquante ans de pouvoir seigneurial nous offrent l'occasion de rencontrer les membres de cette lignée qui s'est illustrée au service du pays dans l'armée et dans la magistrature.

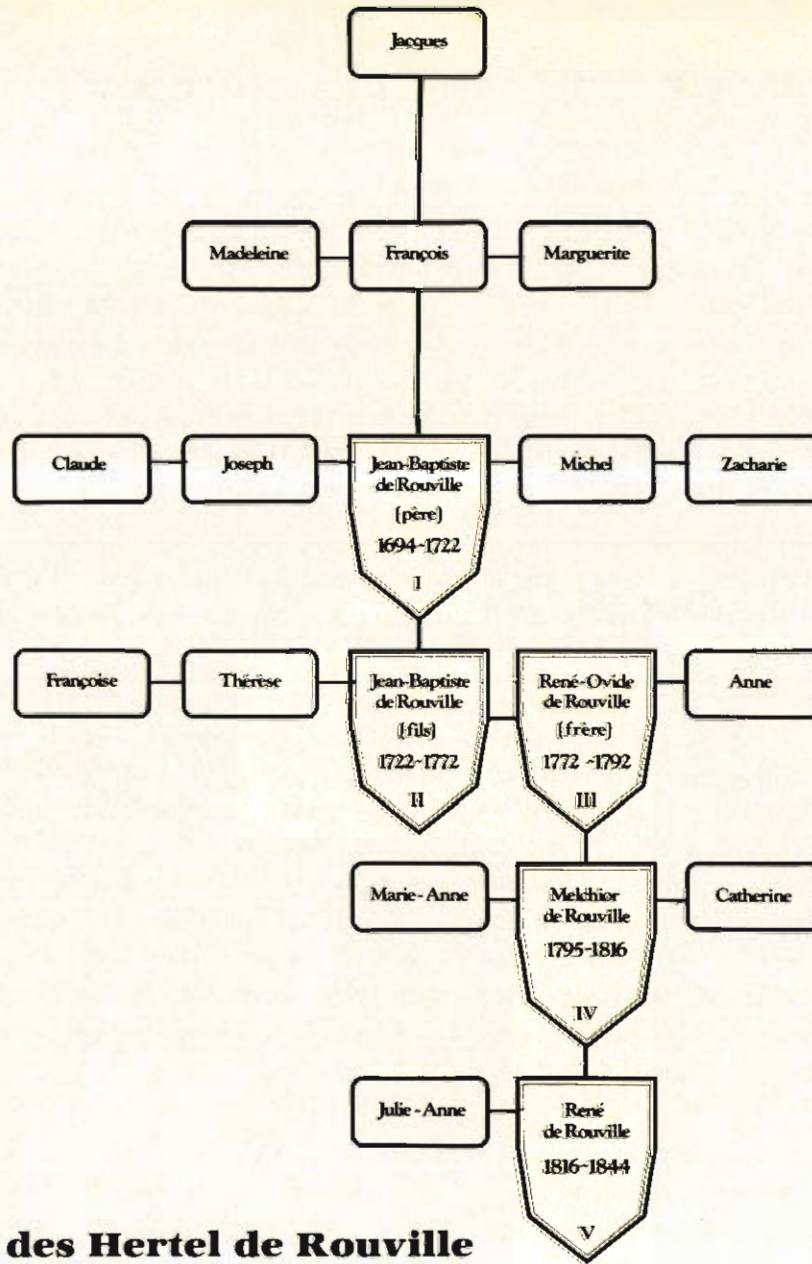
À l'époque de la fondation de Québec, Champlain se rend compte qu'il lui est impossible d'entretenir des relations avec «les sauvages (sic) des pays d'en haut» s'il n'arrête les incursions des Iroquois sur la rivière Richelieu. Ces derniers établis aux Cinq-Nations⁽²⁾, c'est-à-dire aux sources de l'Hudson et du Richelieu, occupent une position stratégique de première importance. La rivière des Iroquois (Richelieu)⁽³⁾, ainsi baptisée par eux, leur rend très facile l'accès des territoires habités par les Français. C'est là que pendant un long siècle se déroulent des combats épiques entre Amérindiens, Français et Anglais. Le commerce avec les pays d'en-haut s'en trouve complètement paralysé.

La colonisation est également impossible hors des bourgades érigées en places fortes sur le Richelieu. Aussi, Champlain résolut-il de mettre fin aux incursions ennemies en se joignant aux Algonquins et aux

1. Voir tableau de la lignée des Hertel de Rouville ci-après.

2. La ligue des Cinq-Nations occupait un territoire qui s'étendait du lac Champlain à la rivière Genesee et des Adirondaks jusqu'aux terres habitées par la tribu des Conestoga. Leur siège politique se trouvait près de l'actuelle Syracuse dans l'état de New York (The Encyclopedia of Canada, Toronto, 1940, t. III, p. 283).

3. Aussi appelée rivière Chambly, Saint-Jean, Saint-Louis et Sorel. Voir Pierre B. Cadieux, *Croisière sur le Richelieu historique*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éd. Mille Roches, 1977, p. 5.



Lignée des Hertel de Rouville

Hurons pour porter la guerre en terre iroquoise. Il recrute en France des jeunes gens qualifiés pour vivre au milieu des tribus amérindiennes pendant quelques années afin qu'ils apprennent leur langage et puissent servir d'interprètes. Nous croyons que Jacques Hertel fut l'un des premiers interprètes recrutés par Champlain⁽⁴⁾.

La famille Hertel est de souche normande. Le père, Nicolas, habite le bourg de Fécamp dans le pays de Caux où il épouse Jeanne Miriot. Leur fils Jacques, le seul que nous leur connaissons, est le premier Hertel canadien. Il arrive au pays vers 1626 avec une troupe de cent officiers venus de France dans le but d'organiser la milice canadienne. Il a environ vingt-trois ans. On sait qu'il s'acquitte de sa tâche avec compétence jusqu'en 1629, année de la prise de Québec par Kirke.

Durant l'occupation anglaise de 1629 à 1632, Jacques Hertel vit avec les Amérindiens et est l'un des rares Français à demeurer au pays durant ces trois années. Il refuse, en outre, de collaborer avec les Anglais.

Jacques Hertel a rendu de précieux services à la colonie en sa qualité d'interprète. «Sans doute pour le récompenser des bonnes relations qu'il avait entretenues avec les Indiens (sic), la Compagnie des Cent-Associés lui accorda, par un titre daté de Paris le 16 décembre 1633, une étendue de terre de 200 arpents à Trois-Rivières⁽⁵⁾». Cela lui vaut le titre de «La Fresnière». Il peut, par la suite, exercer plus facilement son métier d'interprète auprès des Algonquins du Saint-Maurice.

Le 23 août 1641 il épouse Marie Marguerie⁽⁶⁾, soeur de son compagnon interprète, François Marguerie, et protégée de Madame de la Peltrie. Il a un garçon, François, et deux filles, Marie-Madeleine et Marguerite.

C'est en visitant une de ses terres que Jacques Hertel meurt accidentellement aux Trois-Rivières, le 10 août 1651, âgé seulement de

4. Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français*, Montréal, Wilson et Cie, 1882.

5. Raymond Douville, «Hertel de La Fresnière, Jacques», *D.B.C.*, Les Presses de l'Université Laval, 1967, vol. I, p. 379.

6. Acte devant Martial Piraube, notaire à Québec.

quarante-huit ans. Il avait atteint le grade de lieutenant dans les troupes du roi.

Devenue veuve, dame Hertel se remarie avec le sieur Moral de Saint-Quentin. À sa mort, elle est inhumée sous les murs du fort de Chambly.

La carrière du premier Hertel canadien, soldat devenu interprète et seigneur de La Fresnière par sa propre industrie, jette un grand lustre sur toute sa descendance. La famille Hertel pose de nombreux problèmes au point de vue généalogique: l'usage abusif des mêmes prénoms et la similitude des carrières de ses membres ont trompé des chercheurs sérieux. Mais puisque là n'est pas le but proposé ici, nous nous bornerons à donner quelques renseignements d'ordre biographique pour François Hertel «le Héros», et pour chacun des seigneurs Hertel de Rouville.

CHAPITRE II

François Hertel «le Héros» 1642-1722

33

François Hertel, fils de Jacques, naît aux Trois-Rivières le 3 juillet 1642⁽¹⁾. On l'a surnommé «le Héros» à cause de ses remarquables prouesses militaires. Dès l'âge de quinze ans, il embrasse la carrière des armes et commence à s'y distinguer un an plus tard. Il dirige le régiment des Trois-Rivières dans de glorieuses mais sanglantes expéditions punitives en Nouvelle-Angleterre contre les Iroquois et les Anglais. «Hertel imagine une tactique de guerre inspirée des méthodes indiennes et à laquelle il initiera ses fils: l'attaque-surprise (...). Ce que l'histoire appelle «les raids des Hertel» compte parmi les plus ingénieux et les plus fructueux faits d'armes de cette époque⁽²⁾.»

En 1661, il est capturé par les Iroquois près des Trois-Rivières. Ceux-ci l'amènent dans leur territoire des Cinq-Nations. Il fut, dit-on, attaché au poteau et soumis à de cruelles tortures. Une veuve iroquoise adopte le jeune Français dont le calme courage l'a favorablement impressionnée. Il réussit à s'évader, pendant l'absence de sa protectrice, après avoir profité de son séjour de deux ans en pays Iroquois pour apprendre leur langue.

Il épouse, à Montréal le 22 septembre 1664, Marguerite de Thavenet originaire de Bourges et soeur de Françoise de Thavenet, fiancée de Jacques de Chambly⁽³⁾. Marguerite, venue au Canada pour se consacrer à l'éducation des jeunes filles avec Madame de la Peltrie, prête l'oreille aux tendres sentiments que François lui manifeste. De leur union naissent quinze enfants dont douze garçons qui deviennent les souches des belles familles suivantes: de la Fresnière, de Rouville, de Cournoyer, de Chambly, de Beaulac, de Saint-Louis, de Moncours, de Saint-François, de Beaubassin, de Saint-Jean.

1. Raymond Douville, «Hertel de La Fresnière, Joseph-François», *D.B.C.*, vol. II, p. 292.

2. *Ibid.*, p. 293.

3. Voir Annexe C, *La seigneurie de Chambly*.

Dame Hertel mourut à Chambly le 16 septembre 1708 à l'âge de soixante ans. On peut encore lire l'épithaphe suivante sur une pierre tumulaire près du fort de Chambly: «Marguerite de Thavenet, épouse de François Hertel, sieur de la Fresnière».

Au retour de sa captivité chez les Iroquois et dès avant son mariage, François continue la carrière d'interprète de son père et reprend par la suite son service dans la milice, pour conquérir ses titres de noblesse en défendant sa patrie en Nouvelle-Angleterre où il devient un des meilleurs lieutenants de Frontenac⁽⁴⁾.

La notion de combat est tellement ancrée dans les moeurs de cette famille qu'à un certain moment, lui et sept de ses fils sont en même temps sous les armes.

Sur la recommandation de monsieur de Frontenac, qui vante avec raison la vaillance de ses miliciens, le roi décide d'anoblir deux de ses officiers: François Hertel et Juchereau de Saint-Denis. Les lettres de noblesse de François Hertel ne furent cependant émises qu'en 1716 alors qu'il était âgé de soixante-treize ans.

Depuis 1689, les gouverneurs multipliaient les instances à la cour pour obtenir l'anoblissement de François Hertel. Dans la correspondance échangée avec le roi, en particulier dans une lettre datée du 7 avril 1692, le gouverneur représente au roi les éminents services rendus par Hertel et trois de ses fils. Comme à ce moment on concède les territoires de préférence à des personnes dotées d'une certaine fortune — pour que le défrichage et la culture y puissent être entrepris — on craint que ce candidat pauvre ne puisse jamais tenir son rang dans la noblesse coloniale.

«En 1716, enfin, plus d'un quart de siècle après la première démarche de Frontenac, le gouverneur de Vaudreuil peut lui remettre le parchemin tant désiré et mérité⁽⁵⁾.»

4. François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi*, Paris, Pierre-François Giffart, 1744.

5. Père Frs.-Xavier Charlevoix *Op. cit.* p. 294.

François Hertel meurt en 1722 et est inhumé à Boucherville le 22 mai, «Je l'ai vu en 1721, rapporte le père Charlevoix, âgé de 80 ans et plein de force et de santé; toute la colonie rendait hommage à sa vertu et à son mérite⁽⁶⁾.» Il est dit de lui qu'on a rarement poussé plus loin les limites du courage pour la défense d'un peuple⁽⁷⁾.

6. *Op. cit.*

7. *Op. cit.* p. 294.

On signale d'ailleurs, dans les lettres de noblesse qui lui furent délivrées par Louis XV: «... Les services que le Sieur François Hertel, Lieutenant réformé de nos troupes en Canada, a rendus au Roi, notre très honoré Seigneur et bisaïeul, dans les différents partis où il a été employé contre les Sauvages, nous ont porté à lui donner des marques de notre satisfaction, qui puissent passer à la postérité. Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, que la valeur du père est héréditaire dans ses enfants, dont deux ont été tués au service, et les sept autres qui servent actuellement dans nos troupes du Canada et à l'Île Royale ont donné dans toutes les occasions des marques de leur bravoure et de leur bonne conduite. Et comme le père et les enfants continuent à nous servir avec le même zèle et la même affection, nous avons bien voulu accorder au chef de cette famille des lettres de noblesse⁽⁸⁾.»

8. Archives de la Marine, *Lettres de noblesse originales*, avril 1716.

36



Jean-Baptiste Hertel père, 1^{er} Seigneur de Rouville. (Coll. Musée McCord).

Le premier seigneur Hertel de Rouville⁽¹⁾.

Nous avons esquissé, dans notre introduction, une histoire de la vallée du Richelieu. Voyons maintenant comment la descendance du premier Hertel canadien vint s'établir dans cette région pour prendre possession de la seigneurie à laquelle elle a donné son nom.

Le troisième fils de François Hertel, Jean-Baptiste, est né le 26 octobre 1668 aux Trois-Rivières. Il se fait remarquer très jeune dans la carrière des armes. Ses nombreuses prouesses militaires lui valent d'être anobli en 1688 avec le titre de Sieur de Rouville. Il n'a que 20 ans. Il suit son père dans ses nombreuses expéditions en Nouvelle-Angleterre ainsi qu'au portage du Long-Sault. Promu au grade de capitaine d'une compagnie de la marine, il remplace ensuite graduellement son père, devenu trop âgé, à la tête de ses expéditions exténuantes.

En 1693, le sieur Jean-Baptiste Hertel de Rouville adresse une requête à l'intendant de la Nouvelle-France demandant que lui soit accordé un territoire non concédé, voisin de la seigneurie de Chambly administrée par son père François Hertel⁽²⁾.

La seigneurie lui est accordée le 18 janvier 1694 par Louis de Buade, comte de Frontenac, au nom du roi de France. On a longtemps vu l'acte original de concession suspendu au mur du manoir seigneurial à Saint-Hilaire⁽³⁾.

D'après la teneur du titre de concession, le nouveau seigneur doit faire confirmer sa concession par le roi dans la même année. Or, le 22 mars 1695, un brevet de confirmation lui est donné par Sa Majesté Louis XIV, roi de France⁽⁴⁾.

1. Les titres et armoiries étaient émis par Charles d'Hozier, généalogiste de la Maison de Navarre, juge d'Armes et garde de l'Armorial de France. Or Louis XIV anoblissait ses sujets en leur fournissant les titres choisis par le garde de son Armorial. De là émanent les titres accordés aux seigneurs canadiens. Ainsi, Rouville vient du nom d'un bourg français de l'Oise.

2. Voir Annexe C, *La seigneurie de Chambly*.

3. Voir Annexe A, *Acte de concession*.

4. Voir Annexe D, *Brevet de confirmation*.

Jean-Baptiste Hertel se distingue tellement dans toutes les missions qui lui sont confiées que les gouverneurs l'emploient sans relâche dans les entreprises difficiles. Après ses nombreuses participations aux divers engagements contre les Iroquois, particulièrement à Salmon Falls avec son père en 1690, il est cité par Monsieur de Callières, en 1701, comme lieutenant réformé à la retraite avec une demi-solde.

En 1703, les Abénaquis, menacés par les Anglais, demandent à Monsieur de Vaudreuil sa protection. Le gouverneur leur envoie — quoique réformé — le sieur de Rouville à la tête de deux-cent-cinquante hommes dont cinquante «Canadiens» et deux-cents «Sauvages». Il a aussi sous ses ordres quatre de ses frères. Tous remontent le lac Champlain puis, après avoir franchi les Alleghanys, descendent la rivière Connecticut. C'est au cours de ces incursions que s'inscrivent les désormais fameux raids de Deerfield et la prise de Haverhill où il perd l'un de ses frères, Hertel de Chambly, et où il est lui-même blessé.

En 1710, il participe avec Monsieur de Montmagny à une expédition en Nouvelle-York. C'est à la suite de cette campagne que Monsieur de Vaudreuil le délègue à Boston pour tâcher de régler les détails de certaines ententes avec les chefs anglais.

En 1713, il reçoit l'ordre de passer à l'île du Cap-Breton, plus exactement à Louisbourg, pour y commander un groupe de travailleurs aux fortifications. Il s'y rend et loge, avec sa famille, à Port-Toulouse. Il signe, avec les autres officiers, l'acte de prise de possession de l'île. Cette île rocheuse et échancrée fut utilisée pour garder l'entrée du Canada.

Au mois de juin 1715 de Rouville part, avec soixante Canadiens, construire à Port-Dauphin une forteresse comprenant un magasin, une forge, un four, des casernes et un hôpital. À l'étonnement général, le gros oeuvre est terminé avant l'hiver. Écrivant à un ministre, le gouverneur de l'île qualifie Monsieur de Rouville de «phoenix de

labeur»⁽⁵⁾. À cet éloge, on ajoute: «...la compagnie de De Rouville est la seule qui mérite considération...»

C'est le 23 décembre 1721 que Jean-Baptiste Hertel de Rouville est fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis⁽⁶⁾.

Monsieur de Rouville, l'homme le plus actif de la colonie, séjourne au Cap-Breton jusqu'à sa mort. Son petit-fils, Melchior, le décrit comme suit: «Il était grand de taille et d'un fort tempérament, mais les grandes fatigues qu'il avait endurées toute sa vie minèrent sa santé⁽⁷⁾.»

En effet, il avait mené d'innombrables et interminables excursions à travers bois, le plus souvent en raquettes, avec des provisions pour un mois ou deux, d'Albany jusqu'à la baie d'Hudson. Ainsi le voulait la guerre à cette époque. Il devait, en outre, endurer les conséquences de plusieurs blessures reçues au cours de ses multiples campagnes. Il était toujours en guerre: on comprend pourquoi il n'a jamais pu résider dans sa seigneurie ni la mettre en valeur.

Le 30 juin 1722, un mois après le décès de son père François Hertel, Jean-Baptiste meurt en pleine gloire à cinquante-quatre ans après avoir accompli un écrasant labeur.

Le Sieur de Rouville avait épousé, le 23 novembre 1698, aux Trois-Rivières, Jeanne Dubois, qui décède à l'âge de dix-sept ans, le 17 mai 1700, sans laisser d'enfant. Après huit ans de veuvage, il se remarie le 6 février 1708, à Québec, avec Marie-Anne Baudouin, fille de Gervais et de dame Anne Aubert. De cette union naissent deux fils et trois filles. Jean-Baptiste-François, le fils aîné, hérite de la seigneurie de Rouville et, en 1772, il la vendra à son frère cadet René-Ovide.

Les nombreuses et lointaines missions du sieur de Rouville l'ont, durant trente ans, exempté de rendre Foi et Hommage à son souverain.

5. Raymond Douville, «Hertel de Rouville, Jean-Baptiste», *D.B.C.*, vol. II, p. 296.

6. Cette médaille de grand mérite devait être remise au gouverneur à la mort du destinataire. Celle de J-B. Hertel de Rouville est encore entre les mains de ses descendants.

7. J-B. Melchior Hertel de Rouville, *Mémoires manuscrites*, Coll. privée.

8. *Aveur et dénombrements — régime français*, vol. IV, p. 126. Voir Annexe E, *Acte de Foi et Hommage, 1724* et également Annexe F, *Aveu et dénombrement, 1724*.

Sa veuve s'acquitte de ce devoir le 10 janvier 1724. Elle remplit cette formalité au château Saint-Louis à Québec à titre de seigneur de Rouville et elle déclare: «...il n'y a encore aucun établissement ni défrichement⁽⁸⁾.» Elle administre, à titre de tuteur de son fils aîné Jean-Baptiste-François, les biens du défunt. Elle meurt à Québec à l'âge de soixante ans et est inhumée à l'Hôtel-Dieu de cette ville le 26 octobre 1745.

Chapitre IV

Le deuxième seigneur Hertel de Rouville

Jean-Baptiste-François Hertel, fils aîné de Jean-Baptiste de Rouville, naît le 23 décembre 1708. Il devient, par la mort de son père, deuxième seigneur de Rouville. Capitaine des troupes de la marine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, il est déjà, comme plusieurs de ses frères, seigneur d'une partie de la seigneurie de Chambly⁽¹⁾.

Il épouse à Montréal, le 26 août 1733, mademoiselle Anne LeGras de onze ans son aînée. Son neveu Melchior nous confie: «...cette dame sut si bien abuser des biens de son époux en faveur de sa propre famille que celui-ci fut obligé, sur ses vieux jours, de vendre ses biens pour payer des dettes⁽²⁾.» Mme de Rouville est une femme très entreprenante. Elle a plusieurs associations d'affaires⁽³⁾ et concède elle-même de nombreuses terres dans Rouville.

De 1736 à 1746 environ, Jean-Baptiste-François demeure tantôt à Montréal, rue St-Paul, tantôt à Chambly où il est officier. Que l'on sache, il n'a pas habité Rouville mais nous savons qu'en 1765, il habite son hôtel du bourg Saint-Jean-Baptiste, près du fort de Chambly, avec son épouse et quatre domestiques; il possède trois vaches et deux chevaux⁽⁴⁾.

Son père ne s'était jamais préoccupé de la seigneurie de Rouville. Ses entreprises guerrières répondaient mieux à son tempérament et la carrière militaire était plus rémunératrice que celle de seigneur. Son fils, lui, semble y prendre un certain intérêt puisque le 25 novembre 1731, la première terre de la seigneurie est «concédée sur billet par LeGras-Rouville⁽⁵⁾ à Mathieu l'Humé dit Lamanque par acte devant Simonet, notaire à Montréal» et «...sans réserve de pins». Cette terre porte le

1. Voir Annexe C, *La Seigneurie de Chambly*.

2. J.-B. Melchior Hertel de Rouville, *Mémoires manuscrits*, Coll. privée.

3. Greffe Hodiesne, Gervais, 17 juin 1745.

4. *Archives*, paroisse Saint-Joseph de Chambly.

5. L.-Benjamin Delagrave, *Terrier de la seigneurie de Rouville*, 1810 (Coll. personnelle).

6. *Ibid.*

7. Greffe Simonet, 1738.

8. Benjamin Delagrave,
op. cit.

9. On trouve, dans le
Terrier de Delagrave de
1810, un LeGras qui concède
des terres dans Rouville
entre 1731 et 1758.

numéro 34 du cadastre d'alors⁽⁶⁾ et est maintenant partie du lot numéro 99 du cadastre actuel de Saint-Hilaire, sur le site du manoir seigneurial Rouville-Campbell⁽⁷⁾.

En 1746, il y a, dans la seigneurie, treize habitants à qui ont été concédés 1320 arpents dans la première concession, ou premier rang, 84 arpents dans le rang des Étangs, 180 arpents dans le rang au nord de la rivière des Hurons et 180 arpents dans le rang au sud de ce cours d'eau.

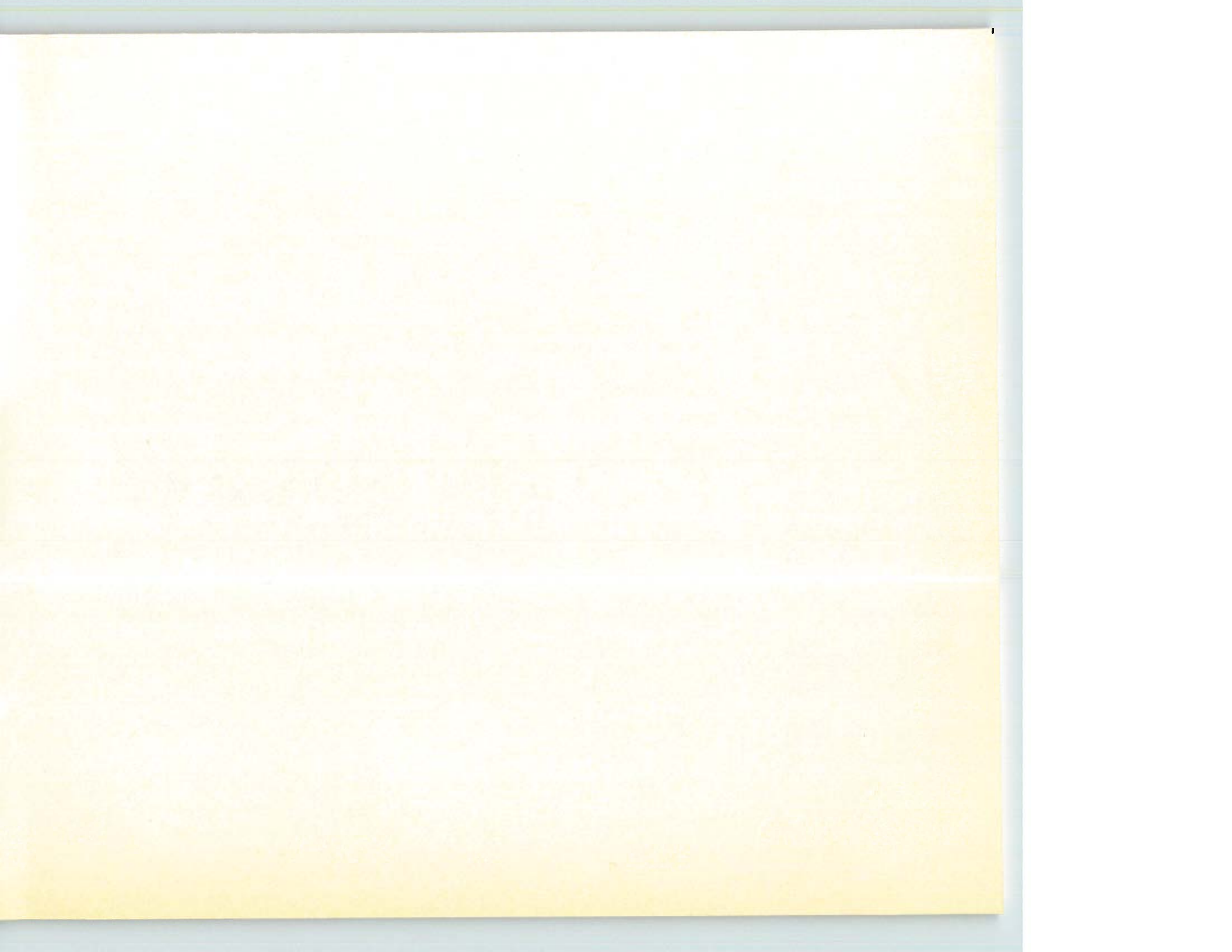
Au début, la concession de terres est souvent faite sur simple émission de billets privés, signés par le seigneur, ou son fondé de pouvoir, et le concessionnaire⁽⁸⁾. Par la suite, elle est généralement confirmée par acte notarié conformément à la procédure légale au pays. Toutes les concessions, sous le règne du deuxième seigneur de Rouville, sont accordées par lui-même ou LeGras-Rouville⁽⁹⁾.

De son vivant, Jean-Baptiste-François Hertel agrandit considérablement son territoire original. Il achète, en 1750, la part de son oncle Michel Hertel dans la seigneurie de Chambly.

Puis vint la guerre de Sept Ans entre la France et l'Angleterre qui se termine par la défaite française sur les plaines d'Abraham en 1759.

Pour le deuxième seigneur de Rouville, comme pour le reste de la colonie, ici prend fin le Régime français.

DEUXIÈME PARTIE
Le Régime anglais



Chapitre I
Le deuxième seigneur de Rouville (suite)

45

Après la conquête, Jean-Baptiste-François Hertel conserve sa seigneurie et continue à l'agrandir par l'achat, en 1764, de la part de son beau-frère Raimbault dans la seigneurie de Chambly⁽¹⁾.

En 1772 alors qu'il demeure à Montréal, à loyer chez une demoiselle Sarrau, rue Notre-Dame⁽²⁾, le deuxième seigneur de Rouville, infirme et incapable d'administrer ses affaires, vend la seigneurie à son frère cadet, René-Ovide Hertel.

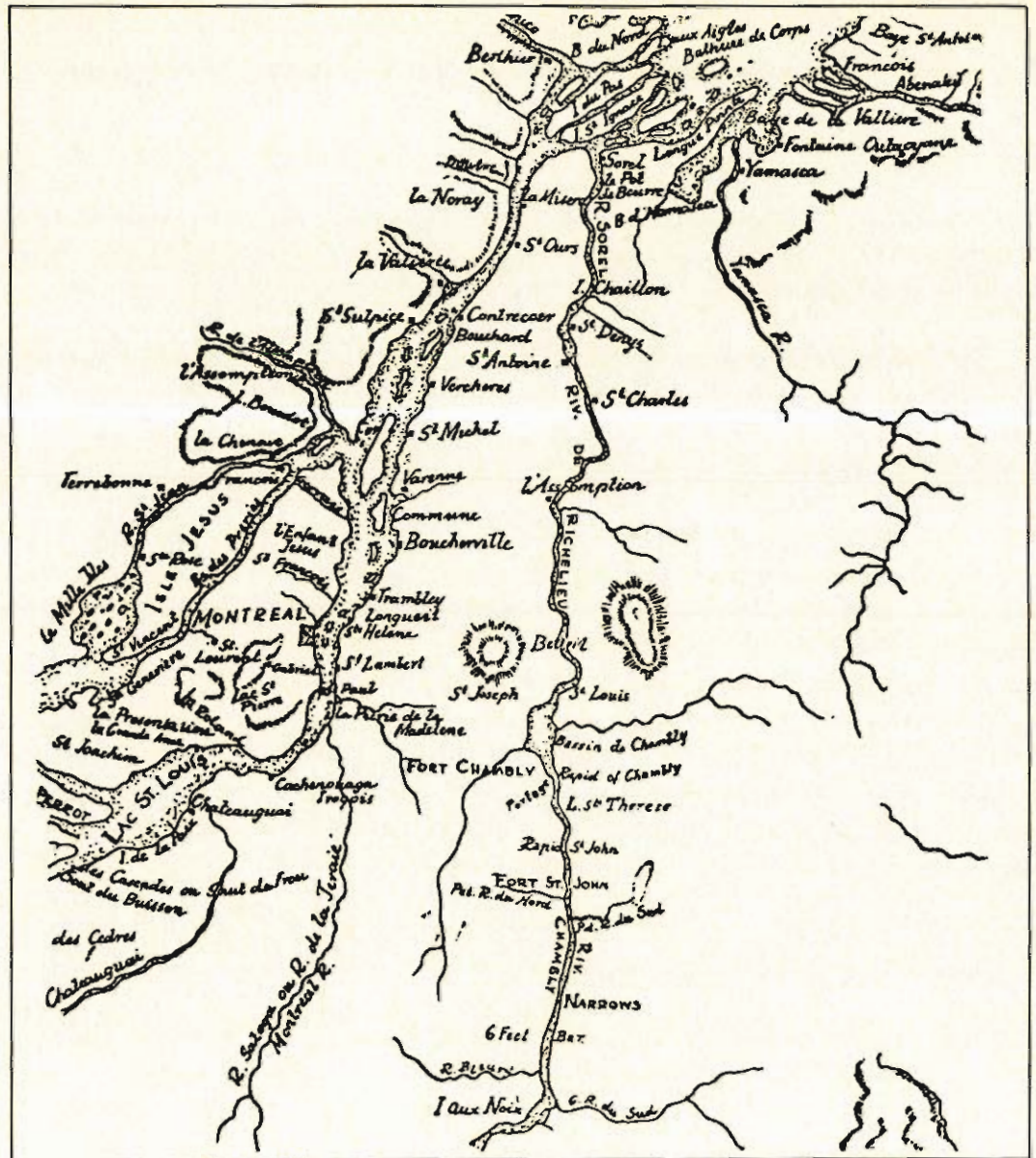
La situation du seigneur est financièrement pitoyable et le total de ses dettes est d'environ 8000 shillings (1000 dollars). Pour combler les dettes les plus pressantes, l'acquéreur René-Ovide doit emprunter 3000 shillings⁽³⁾ (400 dollars).

L'épouse de Jean-Baptiste-François Hertel, née en 1698, décède à Montréal en mai 1776 à 78 ans et est inhumée le 17 mai dans la chapelle Sainte-Anne en l'église Notre-Dame de Montréal. Elle ne lui laisse pas de postérité. Son époux meurt l'année suivante, en 1777, âgé de soixante-huit ans.

1. Greffe François Simonet.

2. *Ibid.*, 10 septembre 1772.

3. *Ibid.*



Carte de la Vallée du Richelieu datant du régime Anglais

CHAPITRE II

Situation après la Conquête

47

Avant de parler de René-Ovide Hertel, troisième seigneur de Rouville, nous aimerions rappeler certaines difficultés rencontrées par les seigneurs sous le Régime anglais.

Après la capitulation de 1759, les troupes françaises abandonnèrent le Canada où la pauvreté s'était installée. Les Anglais avaient brûlé quelque quatorze cents fermes riches et prospères; beaucoup de maisons, de moulins, d'églises et même certains manoirs seigneuriaux avaient été détruits.

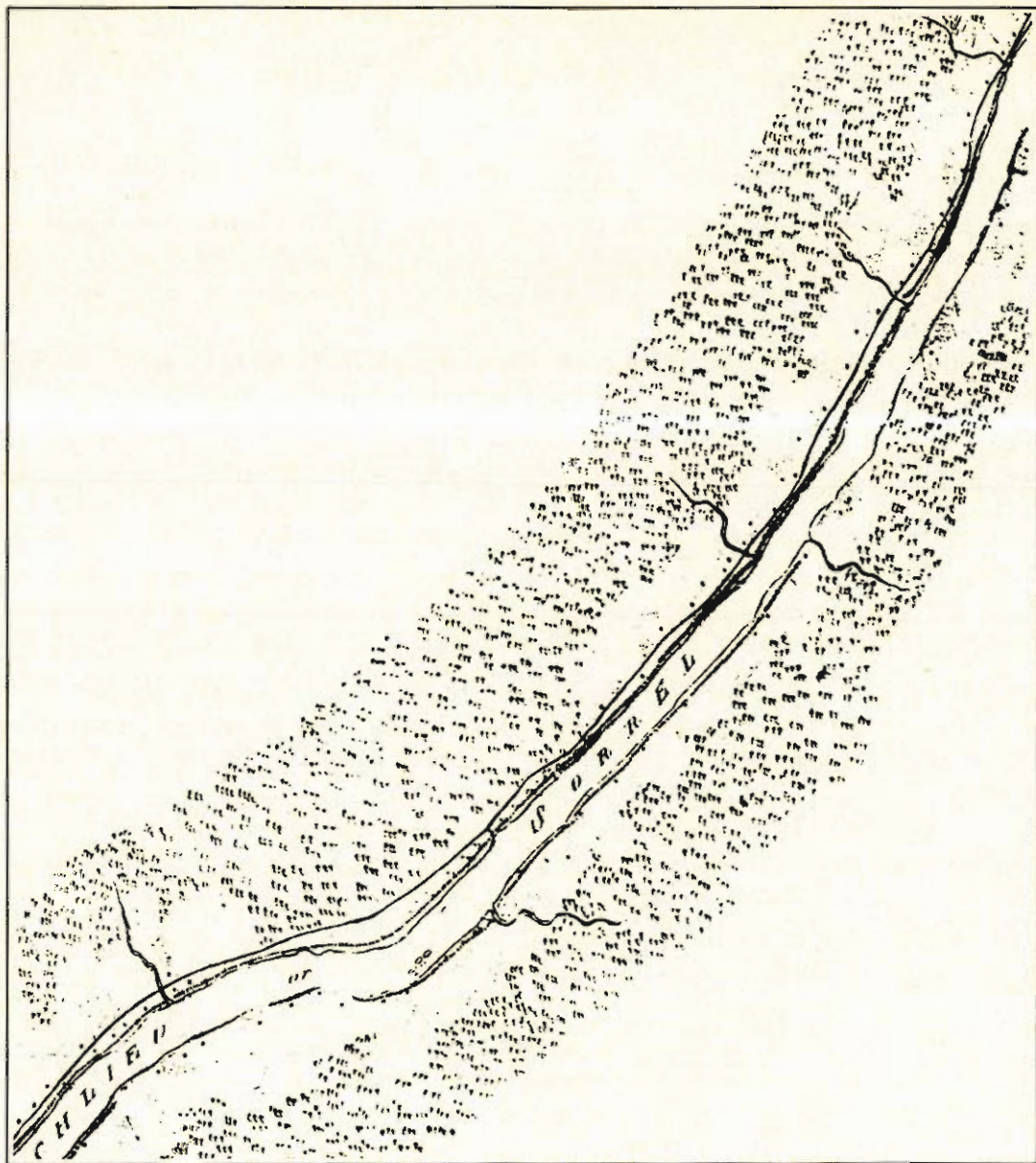
Dès la signature du Traité de Paris, le 10 février 1763, la cour d'Angleterre envoya des instructions qui enlevaient aux «Canadiens» tout espoir d'accéder à des fonctions publiques supérieures à moins de prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre et de se soumettre au serment du Test⁽¹⁾. La petite noblesse de foi catholique, qui eût pu rendre des services appréciables au pays, fut ainsi tenue à l'écart du gouvernement et vouée à la pauvreté.

Presque tous les seigneurs, mis en titre au Canada pour d'autres considérations que leur richesse, avaient occupé sous le Régime français les postes les plus enviés. Bon nombre d'entre eux auraient eu besoin de conserver ces emplois pour maintenir leur rang et leur dignité.

Murray écrit en 1772: «Les nobles sont généralement pauvres excepté ceux qui avaient exercé des commandements aux postes éloignés, où ils ont généralement amassé une fortune dans l'espace de deux ou trois ans. La Croix de Saint-Louis suffisait à peu près à mettre un comble à leur bonheur⁽²⁾.»

1. L'Acte de Québec de 1774, permettait aux catholiques d'être exemptés du serment du Test.

2. Murray fut l'un des défenseurs les plus zélés de la noblesse vaincue et tenta, de son mieux, de la réhabiliter au risque de se voir rappelé en Angleterre.



Une section de la carte de Murray illustrant le Richelieu
au niveau de St-Hilaire, 1760-63.

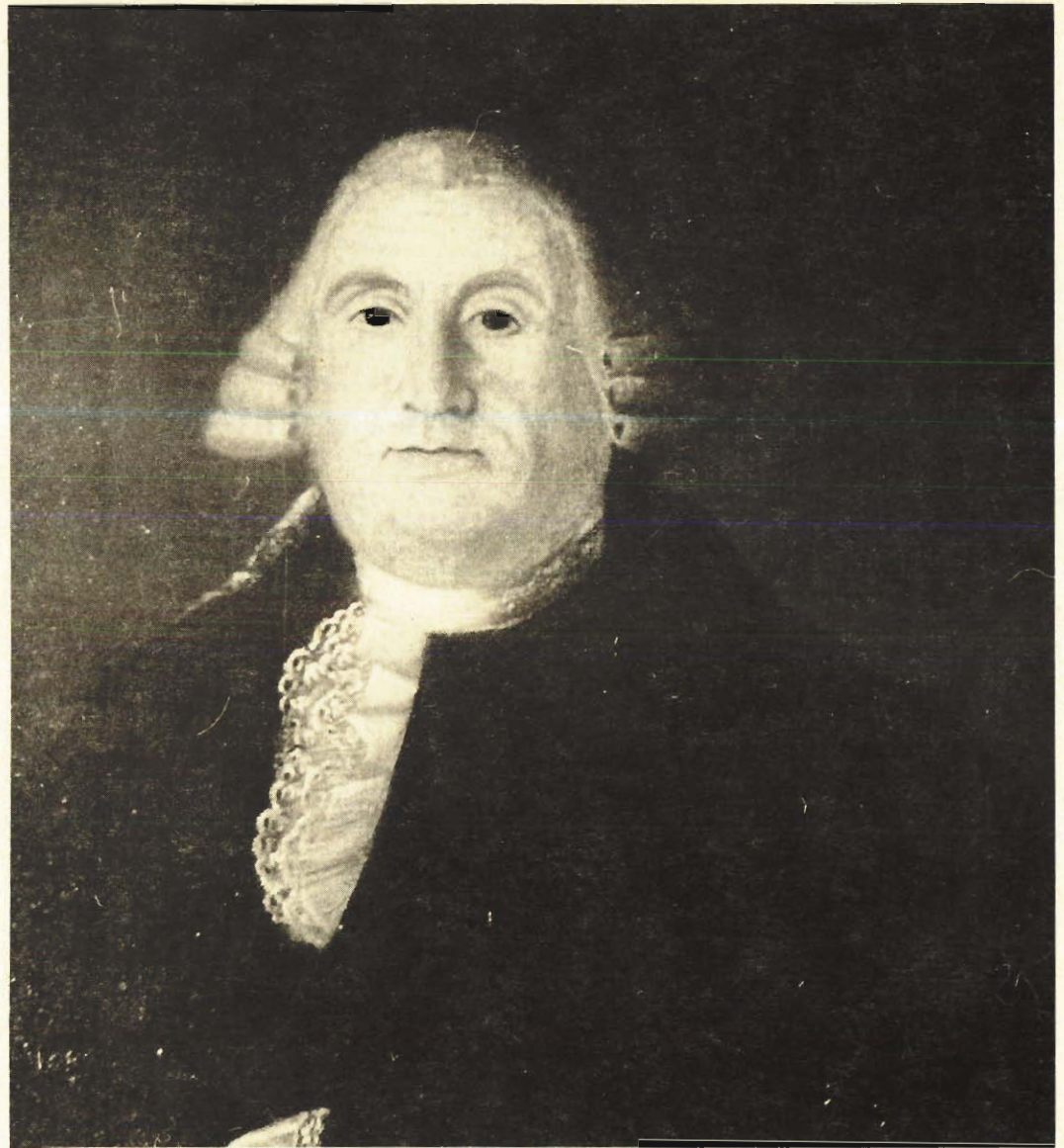
Les autorités anglaises essayaient encore, vingt ans après la cession, de faire abolir le régime seigneurial afin de dépouiller les nobles de leurs droits et revenus. Cette attitude eut pour effet de contraindre plusieurs d'entre eux à vendre leurs terres à des prix dérisoires. C'est ainsi qu'après la défaite, une vingtaine de seigneuries ont été vendues à des officiers britanniques. Parmi ceux qui s'établirent dans la Vallée du Richelieu, on retrouve les amis du major Thomas Edmund Campbell⁽³⁾: Sir John Johnson, l'honorable William Wyatt, le général Walker, le colonel Yule et Charles William Grant. La seigneurie de Saint-Ours est la seule de la vallée du Richelieu qui soit demeurée française.

Les fortunes s'écroulaient également à cause de la dévalorisation presque totale de la monnaie de carte⁽⁴⁾. On comprend par là l'étendue des ruines accumulées par ces familles à cette époque. Peu à peu, les beaux noms de noblesse ne furent plus portés par crainte du ridicule et ainsi disparurent tant de noms prestigieux qui ont pourtant brillé dans les annales de notre histoire.

3. Ce major Campbell sera le sixième seigneur de Rouville.

4. La monnaie de carte, utilisée à la fin du Régime français, était un instrument de paiement constitué de cartes à jouer émises par les intendants pour des fins coloniales. Ce type de monnaie d'échange, signé par le gouverneur, valait au porteur la valeur inscrite. Après la conquête, la monnaie de carte fut rachetée par les commerçants anglais à 20% de sa valeur et revendue au gouvernement pour 50% de sa valeur.

50



René-Ovide Hertel, 3^e Seigneur de Rouville. (Coll. Musée McCord).

CHAPITRE III
Le troisième seigneur de Rouville

51

René-Ovide Hertel est le frère cadet du deuxième seigneur de Rouville, Jean-Baptiste-François Hertel.

Né dans l'île Royale le 19 septembre 1720, on dit de lui qu'il eut une jeunesse orageuse. L'abbé Daniel le décrit ainsi: «De haute taille, bien fait de sa personne, Hertel avait toutes les qualités qui charment et imposent à la fois⁽¹⁾.» Son fils, Melchior Hertel, écrit également: «Il était de fort belle taille, il avait beaucoup d'esprit et fait de bonnes études⁽²⁾.» Dès l'âge de vingt ans, il suivit, à Québec, des leçons de droit du procureur général Guillaume Verrier.

Il se marie le 20 mai 1741, à l'âge de vingt ans, au grand désespoir de sa mère, avec la frivole Catherine André de Leigne, de onze ans son aînée, très jolie et pourvue de tous les appas. Ce mariage, annulé par les tribunaux, est contracté à nouveau quatre mois plus tard à la majorité de René-Ovide en présence des deux familles⁽³⁾. Il peut maintenant vivre avec sa douce Louise-Catherine. De cette union naissent cinq enfants dont trois survivent: Jean-Baptiste-Melchior, Marie-Anne et Catherine.

Après son mariage, le bouillant René-Ovide se ressaisit et se fait des amis puissants. Sans espoir de satisfaire ses ambitions dans la carrière des armes, il rompt avec la tradition militaire de sa famille et s'oriente vers le barreau. Il est nommé, quoique fort jeune, lieutenant civil et criminel au siège des Trois-Rivières. Soulignons que la position n'est pas très lucrative avec un revenu de 450 livres par an (1200 dollars). L'intendant Hocquart lui donne, en 1745, instruction de visiter les chênaies de la colonie pour faire enquête sur cette ressource naturelle. Le 17 avril 1746,

1. Abbé Daniel, *Histoire des grandes familles canadienne-françaises du Canada*, Montréal, Ed. Eusèbe Sénécal, 1867.

2. J.-B. Melchior Hertel de Rouville, *Mémoires Manuscrits*, Coll. personnelle de Mme Charles Hertel de Rouville, Saint-Eustache.

3. Michel Paquin, «André de Leigne, Louise-Catherine», *D.B.C.*, vol. III, p. 15.

4. Il faut tenir compte ici que cette partie de la carrière de René-Ovide Hertel se déroule sous le Régime français.

5. Louis-Marie Le Jeune, «René Hertel de Rouville», *Dictionnaire général de biographie... du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, vol. II, p. 548.

6. Melchior Hertel de Rouville, *op. cit.*

on lui confie la direction d'un poste d'observation à l'île Saint-Barnabé. Il doit signaler tous les vaisseaux qui remontent le fleuve, français ou ennemis⁽⁴⁾. Il résigne ses fonctions six mois plus tard mais, revenant sur sa décision, il reprend son poste et l'occupe jusqu'en 1748. L'intendant Bigot le prend alors comme adjoint à la police des Forges du Saint-Maurice et, en mai 1750, il est promu directeur général de cet établissement royal avec un revenu additionnel de 600 livres (1600 dollars). L'ingénieur Franquet, qui visite ces forges en 1752, parle avec éloquence de l'administration et de l'hospitalité du directeur.

Il vit donc dans une certaine aisance jusqu'à la capitulation alors qu'il doit résigner son mandat. Avec son fils Melchior, il passe en France, où il devient, selon l'abbé Daniel, intendant de la maison de Condé. «En 1763, il revient au Canada. Caractère souple et délié, il ne tarde pas à se gagner les bonnes grâces des administrateurs, voire leurs faveurs⁽⁵⁾.» À cette époque, le régime militaire domine la vie du pays. René-Ovide fait la connaissance du général Murray qui, reconnaissant son réel talent, lui offre le 20 mars 1765 la charge de grand voyer pour le district de Montréal.

Sa carrière va on ne peut mieux mais, en 1766, un deuil cruel le frappe: son épouse Catherine de Leigne meurt aux Trois-Rivières où elle est inhumée.

Le 15 février 1767, après un an de veuvage, il épouse en seconde noce, dame Charlotte Gabrielle Saint-Blin de Verchères âgée de 32 ans, fille de Jean-Baptiste Jarret de Verchères et de Dame Madeleine d'Ailleboust de Mantel et veuve de feu Pierre-Marie Raimbault, sieur de Saint-Blin. Cette union ne fut apparemment pas aussi sereine que la première car cette deuxième épouse avait un caractère plutôt désagréable et son premier mariage n'avait pas été des plus paisibles. «Les choses allèrent si mal qu'à la fin les deux filles du sieur de Rouville furent chassées de la maison paternelle par la belle-mère⁽⁶⁾.»

*

* *

C'est le 10 septembre 1772 que René-Ovide Hertel devient le troisième seigneur de Rouville et co-seigneur de Chambly. Son frère aîné, Jean-Baptiste-François Hertel devenu vieux et infirme et n'ayant pas d'enfant, lui vend la seigneurie. L'acte qui l'institue seigneur dit entre autres que: «...Jean-Baptiste-François Hertel de Rouville, et Dame LeGras son épouse, vendent quittent et cèdent à René-Ovide, Sieur de Rouville, et à Dame Charlotte de Verchères son épouse, demeurant en leur maison de la rue St-Paul à Montréal, tous les droits successifs et autres à eux cédés par leurs frère et soeur, dans la seigneurie de Rouville et de Chambly... moyennant certaines réserves comme celles de leur banc seigneurial et honneurs honorifiques dans l'église paroissiale de la Pointe Olivier...⁽⁷⁾ pour la somme de deux-mille-deux-cent-trente-et-une livres... (6000 dollars) en outre d'une pension viagère annuelle pour lui et son épouse de 600 shillings chacun... (120 dollars)⁽⁸⁾.»

Sous le règne seigneurial qui vient de prendre fin, il n'y eut que 2784 arpents de concédés dont 360 au village de Saint-Jean-Baptiste.

Devenu seigneur de Rouville, René-Ovide est nommé, en 1774, juge de la Cour des plaidoyers communs pour le district de Montréal avec un revenu de 500 livres par année (1300 dollars).

«Le 1^{er} mai 1775, l'Acte de Québec entre en vigueur. Il fallait organiser de nouvelles cours de justice. Le gouverneur Carleton fit nommer des magistrats «gardiens de la paix et commissaires» dont deux Canadiens français: René-Ovide, sieur de Rouville, et Jean-Claude Panet, notaire⁽⁹⁾».

Ces nominations heurtèrent l'opinion générale et soulevèrent aussitôt des protestations. Il ne nous a pas été possible de découvrir la véritable raison de la défaveur du sieur de Rouville auprès du public. Nous ne savons pas davantage si elle avait cours dans la masse anglophone ou si cette impopularité était généralisée.

7. Ce n'est qu'en 1807 qu'on changea le nom de Pointe Olivier en celui de Saint-Mathias.

8. Greffe François Simonet, 10 septembre 1772.

9. Louis-Marie Le Jeune, *op. cit.*, «Dorchester», p. 523 ss.

10. Jean-Dominique Brosseau, *Saint-Jean-de-Québec*, Saint-Jean, éd. Le «Richelieu», 1937, p. 90.

En 1775, lorsque les Américains tentent d'envahir le Canada, les seigneurs de Rouville, Duchesnay et Saint-Ours restent étroitement liés et adoptent une politique de solidarité nationale. Ils offrent ensemble leurs services à Carleton et prennent les armes pour défendre le fort Saint-Jean contre les envahisseurs. Le sieur de Rouville est fait prisonnier lors de la prise du fort⁽¹⁰⁾. Il est conduit à Albany puis en Pennsylvanie. En 1776, il est échangé contre des prisonniers américains et emmené à New York alors occupée par l'armée royale. Il revient à Québec au mois de juin 1777 et reprend ses fonctions de juge à la Cour des plaidoyers communs.

C'est alors qu'une cabale, montée cette fois par un groupe d'anglophones, s'élève contre lui et deux autres magistrats. Cette situation se prolonge pendant environ deux ans. Finalement, une enquête publique est instituée. Les séances sont orageuses mais les incriminés en sortent victorieux et, en 1779, le seigneur de Rouville est même promu juge à la Cour du banc du roi à Montréal.

Le procureur général Monk revient à la charge en 1786 et il porte, devant le Conseil législatif, de graves accusations contre quelques magistrats, dont le juge de Rouville. Après enquête officielle, celui-ci se voit accusé de siéger parfois en état d'ivresse et de refuser d'entendre la preuve ayant préalablement entendu les parties.

Néanmoins, le 7 février 1790, il reçoit une nouvelle commission étendant ses pouvoirs juridiques au district de Québec⁽¹¹⁾.

11. Louis Le Jeune, o.m.i., *René-Ovide de Rouville*, op. cit., p. 548 ss.

Malgré ses fonctions dans la magistrature et ses démêlés avec la justice, l'honorable René-Ovide Hertel de Rouville réussit, comme son frère, à agrandir sa seigneurie. Le 16 novembre 1778, il acquiert de Louis-Hugues Hertel, sieur de Chambly, pour le prix de 5500 livres (15000 dollars), «une demi-lieue de front sur toute la profondeur de la seigneurie de Chambly, au sud des Rapides⁽¹²⁾».

12. Abbé Isidore Desnoyers, *Notes manuscrites pour une histoire de Saint-Hilaire*, Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

Toutefois, cette démarche mise à part, il est raisonnable de penser que le troisième seigneur de Rouville se soucia peu du développement de son domaine. Ce que nous savons du personnage rend cette hypothèse soutenable. En particulier, trois faits nous justifient de croire qu'à partir de 1781, il s'en désintéresse complètement. D'abord, le 15 janvier 1781 l'honorable juge de Rouville donne procuration à son fils Melchior aux fins de porter et rendre, en son nom, «la Foy et Hommage» qu'il doit à son Roi⁽¹³⁾, pour ses fiefs. Le 28 février, Melchior Hertel remplit cette formalité au château Saint-Louis à Québec.

Par la suite, de janvier 1781 à 1795, messire François Noiseux, curé de Beloeil⁽¹⁴⁾, fit de nombreuses concessions de terre au nom du troisième seigneur de Rouville.

Finalement, nous sommes certains que le sieur René-Ovide n'a jamais habité sa seigneurie.

Le seigneur René-Ovide de Rouville décède en sa demeure de Montréal le 12 août 1792, âgé de soixante-douze ans. Son corps est inhumé dans la chapelle Saint-Amable de l'église Notre-Dame de Montréal. À cette date, la seigneurie de Rouville compte 893 âmes dont 70 francs-tenanciers.

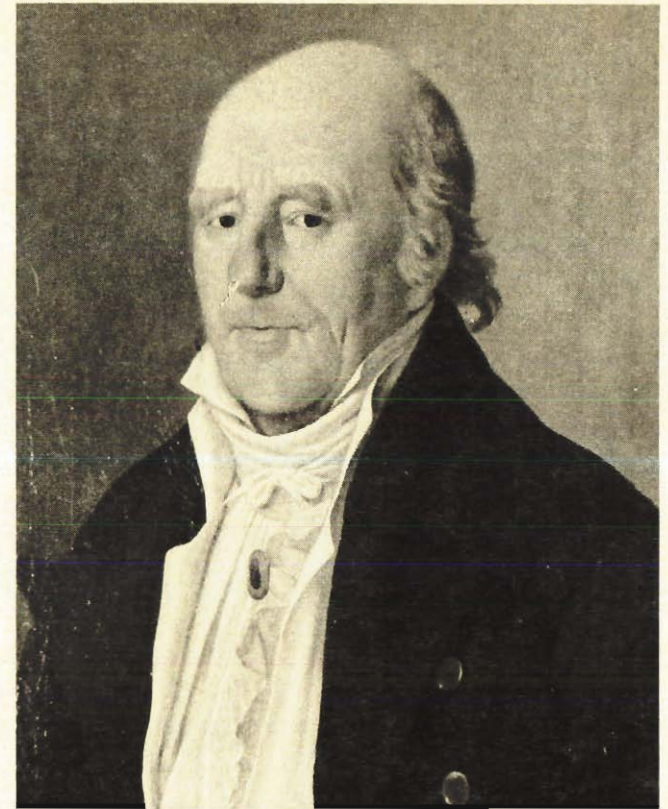
13. Le roi d'alors était Georges III d'Angleterre.

14. Auteur d'une *Liste Chronologique du Clergé*, 1833.

56



**Marie-Anne Hervieux, son épouse.
(Coll. Musée McCord).**



**Jean-Baptiste-Melchior Hertel, 4^e Seigneur de
Rouville.**

Le quatrième seigneur de Rouville

Jean-Baptiste-Melchior Hertel, fils du premier mariage de René-Ovide, naît en octobre 1748 aux Trois-Rivières. Lorsque son père passe en France après la défaite des plaines d'Abraham, il est âgé de 12 ans et part avec lui. Une fois en France, il entre dans le régiment du Languedoc en qualité d'enseigne et y sert jusqu'en 1766. À 18 ans, il participe à une expédition en Corse où il fait la guerre sous le comte de Vaux, contre le célèbre Paoli qui lutte pour l'indépendance de sa patrie. Après la conquête de cette île par les Français en 1767, le jeune de Rouville retourne en France pour continuer sa carrière militaire⁽¹⁾. Il démissionne en 1772 et rentre au Canada.

Survient la révolte des colonies américaines puis leur invasion du Canada. Melchior, franchement rallié au nouveau régime, n'hésite pas. Il se porte aussitôt aux avant-postes et est appelé, comme son père, avec un cortège de nobles pour défendre le fort de Saint-Jean. Fait prisonnier avec son père, il est amené aux États-Unis. De retour au Canada après vingt mois de captivité, il entre dans l'armée anglaise et obtient une commission de capitaine. Il sert dès lors sous Dorchester jusqu'en 1783⁽²⁾.

Le 10 mai 1784, il épouse Demoiselle Marie-Anne Hervieux à Chambly mais il n'y fixe sa résidence qu'en 1789 alors que ses intérêts exigent de plus en plus sa présence.

Melchior Hertel est choisi en 1787 pour faire partie de la commission pour la réfection des biens des Jésuites. Il fait preuve d'une grande impartialité dans l'exercice de cette charge⁽³⁾. Son rapport est défavorable aux prétentions de la Couronne. Les commissaires reconnaissent que ces

1. Pierre-Georges Roy, *Bulletin de recherches historiques*, vol. XII, p. 53.

2. L'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles Canadiennes françaises du Canada*, Montréal, éd. Eusèbe Sénécal, 1867.

3. M. Bibaud, *Histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise*, Montréal, La compagnie d'impressions et de publication Lovell, 1878, vol. II.

4. Pierre-Georges Roy, *Bulletin de recherches historiques*, vol. XII, p. 129.

5. L'Acte constitutionnel, passé à Londres en 1791, établissait notre mécanisme électoral et divisait la province du Bas-Canada en vingt-cinq circonscriptions électorales dont le vaste comté de Bedford qui englobait la seigneurie de Rouville.

6. Le régime électoral du Bas-Canada ne fut inauguré qu'en juin 1792. Il y eut vingt-trois législatures avant la Confédération.

7. Greffe Joseph Papi-neau, Montréal.

8. *Ibid.*

9. Le diocèse de Montréal ne sera fondé qu'en 1832.

10. Mgr G.-F. Hubert, Correspondance avec Mgr Denault, 1795, Archives diocésaines de Saint-Hyacinthe à l'évêché.

11. Les faits relatifs à cette partie de l'histoire de Saint-Hilaire seront détaillés dans le deuxième volume de cette monographie.

12. Abbé Isidore Desnoyers, *Notes manuscrites pour une histoire de Saint-Hilaire*, Archives diocésaines de Saint-Hyacinthe à l'évêché.

biens proviennent non seulement de la libéralité des souverains français, mais aussi des dons faits par des particuliers. Le rapport ajoute qu'il ne faut pas les détourner de leur destination première qui était l'instruction publique⁽⁴⁾.

Promu commandant de la division de Chambly en 1790, il est élu membre de la Chambre d'assemblée pour le comté de Bedford⁽⁵⁾ en 1792, à l'occasion de la première élection provinciale dans le Bas-Canada⁽⁶⁾.

Cette année-là, son père René-Ovide décède. Les seigneuries de Rouville et de Chambly-Est restent propriété indivise de la veuve et des héritiers jusqu'au partage des biens du seigneur défunt, le 2 juillet 1795. Jean-Baptiste-Melchior, par droit d'aînesse, reçoit la moitié de la seigneurie de Rouville, la moitié de la seigneurie de Chambly-Est, plus une part d'enfant à lui cédée par sa belle-mère, Dame Charlotte Jarret de Verchères⁽⁷⁾. Il doit, par contre, racheter de sa belle-mère, pour le montant de 5000 livres, les cinq huitièmes d'un héritage qui menace de sortir de la famille⁽⁸⁾.

Le quatrième seigneur de Rouville prend vite conscience de ses obligations envers sa seigneurie. Le 15 septembre 1795 il requiert la signature des habitants de Rouville dans le but de présenter à Mgr G.-F. Hubert, évêque du diocèse de Québec⁽⁹⁾, une requête demandant la fondation d'une paroisse religieuse dans sa seigneurie. La requête est accordée et la paroisse prend le nom de Saint-Hilaire de Poitiers⁽¹⁰⁾. À partir de ce moment, Melchior entreprend des démarches qui aboutiront à la construction, en 1798, d'un presbytère-chapelle⁽¹¹⁾.

Le seigneur fait sa première concession de terre le 5 mai 1796. «Il s'y intitule «Seigneur de Chambly, Rouville et autres lieux» et il y est dit qu'il résidait au Bourg Saint-Jean-Baptiste près le Fort de Chambly⁽¹²⁾» Il ajoute, aux domaines reçus par héritage paternel, d'autres parties du fief de Chambly d'Ambroise Florentin dit Taupier, de Pierre Georges et de François Choquette.

Le sieur Melchior n'est pas riche même s'il occupe des charges publiques importantes. Il siège comme député de Bedford jusqu'en 1796 alors que sa carrière politique connaît un répit jusqu'en 1811. Le 14 décembre de cette année, le Roi l'appelle au Conseil législatif et il prend son siège à la première session en 1812.

Il meurt à Chambly le 30 novembre 1817 âgé de soixante-neuf ans. Son corps est inhumé le 3 décembre dans l'église paroissiale de Chambly. Le journal *Le Spectateur Canadien* publie la note suivante trois jours plus tard: «Le 30 du mois dernier, la mort enleva à la société un de ses membres les plus respectables dans la personne de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, qui a terminé sa carrière méritoire à l'âge de 69 ans. Les vertus publiques et privées qui avaient mérité à l'Honorable de Rouville un respect et une considération sans borne sont trop généralement connues et trop bien appréciées par toute la Province pour exiger aucun commentaire.»

De son côté, la *Gazette de Québec* annonce la mort de M. de Rouville dans son numéro du 11 décembre et ajoute l'éloge suivant: «Monsieur de Rouville était un de ces hommes si uniformément honorables, équitables et probes, que tous ceux qui l'ont connu n'ont pu s'empêcher de lui accorder leur estime et leur respect. Monsieur de Rouville avait servi dès l'âge de douze ans (*sic*), en Corse contre Paoli. Revenu en Canada, il a été utile à son Pays en plusieurs occasions, et il n'est pas douteux que ses services pendant la dernière guerre n'aient accéléré sa fin⁽¹³⁾.»

Sa veuve meurt le 25 janvier 1819 et est également inhumée dans l'église paroissiale de Chambly.

De ce ménage sont nés huit enfants dont deux seulement survivent: Marie-Anne-Julie⁽¹⁴⁾ et Jean-Baptiste-René⁽¹⁵⁾, cinquième seigneur de Rouville.

13. Selon l'abbé Isidore Desnoyers, le sieur Melchior fut nommé commandant du 2^e bataillon de milice incorporé, lors de la tentative d'invasion du Canada par les Américains en 1812.

14. Marie-Anne-Julie devint la femme du lieutenant-colonel de Salaberry, le héros de Châteauguay.

15. Pierre-Georges Roy, *Bulletin de recherches historiques*, 1915, vol. XXI, p. 54.

Pas plus que ses prédécesseurs, Jean-Baptiste-Melchior Hertel, sieur de Rouville, n'habita sa seigneurie.



Jean-Baptiste-René Hertel, 5^e Seigneur de Rouville.



Anne-Charlotte Boucher de la Broquerie, son épouse. (Coll. Charles Ledoux).

Le cinquième seigneur de Rouville

Jean-Baptiste-René Hertel, fils de Melchior, devient cinquième seigneur de Rouville et sera le dernier de l'illustre lignée Hertel à régir la seigneurie.

Né le 20 juin 1789 à Montréal, il devient dès 1807 lieutenant dans la milice du pays. En 1812, il est promu capitaine des Voltigeurs canadiens et c'est en cette qualité qu'il sert, sous son beau-frère le colonel de Salaberry, à la bataille de Châteauguay. En 1815 il est nommé lieutenant-colonel dans la division de Chambly et, l'année suivante, après la retraite de son père, il commande cette division.

Il épouse, à Boucherville, le 3 septembre 1816, demoiselle Anne-Charlotte Boucher de la Broquerie, née en 1796, fille aînée de Joseph Ignace Boucher de la Broquerie et de dame Charlotte-Sophie de Niverville de Montizambert. Elle lui apporte une dot de 10000 livres (26000 dollars)⁽¹⁾. De ce mariage naissent plusieurs enfants dont cinq survivent: Marie-Anne-Charlotte, mariée au docteur J.-B. Brousseau de Belœil; Henriette-Louise-Sophie, mariée à Louis-Isaac LaRocque de Rigaud; Hermine-Julie-Hypolite, religieuse des Saints Noms de Jésus et Marie à Longueuil; Marie-Louise-Eugénie-Mélina, mariée à Joseph-Robert Sincennes puis à Joseph Daigle; Jean-Baptiste-René-Jacques, marié à Hermine Daigle et décédé à Montréal en 1909.

Robert de Roquebrune, dans *Testament de mon enfance*, fait sur ce couple des commentaires que nous trouvons intéressants: «Notre tante Rouville était une personne charmante pour tout le monde **excepté** pour son époux... quel drame **était intervenu chez** les Rouville **pour changer**

1. Greffe François-Georges Lepailleur, 1816, «*Contrat de Mariage*».

l'amour en haine? Je ne l'ai jamais su ni personne dans la famille. Mais ce qui était bien connu c'est que M. et Mme de Rouville ne se parlaient pas et cela depuis des années. Très catholiques et religieux, ils demeuraient ensemble, mais dans le silence le plus absolu, ne se regardant même pas... Quand je fus assez grand pour connaître cette circonstance étonnante, il y avait trente ans que mon oncle et ma tante ne s'étaient pas dit un mot.»

René Hertel est le premier seigneur de Rouville à élire domicile dans la seigneurie dont il hérite en 1817, un an après son mariage. On sait qu'il y avait déjà une maison sur le domaine qu'il s'était réservé à Saint-Hilaire puisque, en 1819, il fait bâtir une «allonge à une maison de bois» déjà existante. Cette résidence devient le manoir de Rouville et le colonel y habite à partir de cette année-là, puisque les premiers actes des archives seigneuriales «passés au manoir» datent de 1819.

À cette époque, les censitaires de Rouville sont desservis, sur le plan religieux, par le curé de Beloeil dans le presbytère-chapelle construit en 1798 à Saint-Hilaire. Un événement imprévu, l'incendie de l'église de Beloeil en 1817, force les paroissiens de Saint-Hilaire à héberger ceux de la paroisse voisine dans leur chapelle à peine assez grande pour eux. C'est l'occasion, pour le seigneur, de réclamer de l'évêque la construction d'une église plus convenable et de s'occuper de faire progresser sa seigneurie. En l'absence d'un curé résident, monsieur de Rouville est le factotum de la paroisse de Saint-Hilaire. Il s'occupe de tout. La fondation de la paroisse avait été réalisée en 1795 sous le règne de son père, et cela en dépit des dissensions entre les gens des Hurons (Saint-Jean-Baptiste), ceux des Étangs et ceux du Bord-de-l'eau⁽²⁾. La construction de la chapelle avait nécessité de laborieuses démarches et des appels répétés en vue d'obtenir la coopération des habitants.

2. Abbé Isidore Desnoyers, *Notes manuscrites pour une Histoire de Saint-Hilaire*, loc. cit.

René Hertel de Rouville, comme son père Melchior, harcèle les évêques et leurs secrétaires inlassablement dans le but d'obtenir un curé résident. Sa fougue toute militaire lui est fort utile pour persuader les

autorités ecclésiastiques mais il lui faudra attendre 1831 pour que son vœu soit exaucé. La paroisse de Saint-Hilaire aura été «desserte» durant 32 ans⁽³⁾.

Le seigneur de Rouville suit les traces de son père en politique et représente en chambre le comté de Richelieu en 1823, le comté de Bedford de 1824 à 1828 et, enfin, le nouveau comté de Rouville de 1830 à 1834. En 1837, comme le sieur Melchior, il est appelé à siéger au Conseil législatif.

Le nouveau seigneur rendit «foi et hommage» à Québec, le 13 janvier 1831⁽⁴⁾. Dans l'acte qui fut dressé, il est appelé: «Seigneur de Rouville et du Lac Mitis»⁽⁵⁾.

Lors des troubles insurrectionnels de 1837, le seigneur de Rouville est colonel d'un bataillon de milice à Saint-Eustache, l'un des centres de l'agitation populaire. Il écrit au gouverneur que tout va bien et que: «...tout mon monde est animé du meilleur esprit et prêt à obéir à mes ordres au premier appel...» Quoique le comté de Rouville et sa seigneurie fissent partie de la Confédération des Six Comtés⁽⁶⁾, il eût été maladroit d'utiliser le Seigneur les armes à la main sur son propre territoire.

Bien qu'appelé aux charges publiques et capable de vivre des revenus de son domaine, de Rouville connaît de graves difficultés financières. Bon militaire sans doute, il fut probablement un piètre administrateur car la rentabilité de ses territoires lui permet à peine d'atteindre un minimum d'aisance. Les livres de comptes de la seigneurie en font foi⁽⁷⁾. De plus, son mauvais état de santé le force à composer pour acquitter de lourdes dettes⁽⁸⁾. Il ne peut plus gérer ses affaires. En 1843, il donne procuration à son gendre, le docteur Jean-Baptiste Brousseau de Beloeil, avec plein pouvoir de vendre la seigneurie. Il quitte même son manoir au cours de l'été pour aller **loger à Sorel** chez l'un de **ses** fils, lui-même peu fortuné.

3. Abbe Isidore Desnoyers, *loc. cit.*

4. *Fois et hommages, régime anglais*, cahier no 3, folio 369, Archives de Québec.

5. Greffe Pierre Laforce, 1831, Québec.

6. Les partisans du mouvement d'insurrection avaient tenu à Saint-Charles, le 23 octobre 1837, une grande assemblée des habitants des comtés de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly et Verchères, auxquels se joignirent ceux du comté de l'Acadie. Ils se donnèrent le nom de *Confédération des six comtés*. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1920, tome II, p. 665.

7. *Archives seigneuriales*, Hôtel de Ville, Mont Saint-Hilaire.

8. Abbe Isidore Desnoyers, *loc. cit.*

9. Greffe Ovide Leblanc, «Vente de René-Hertel de Rouville à T.E. Campbell, 1844».

10. Son époux, le docteur Brousseau habitait la résidence qui abrite aujourd'hui la Légion canadienne à Beloeil.

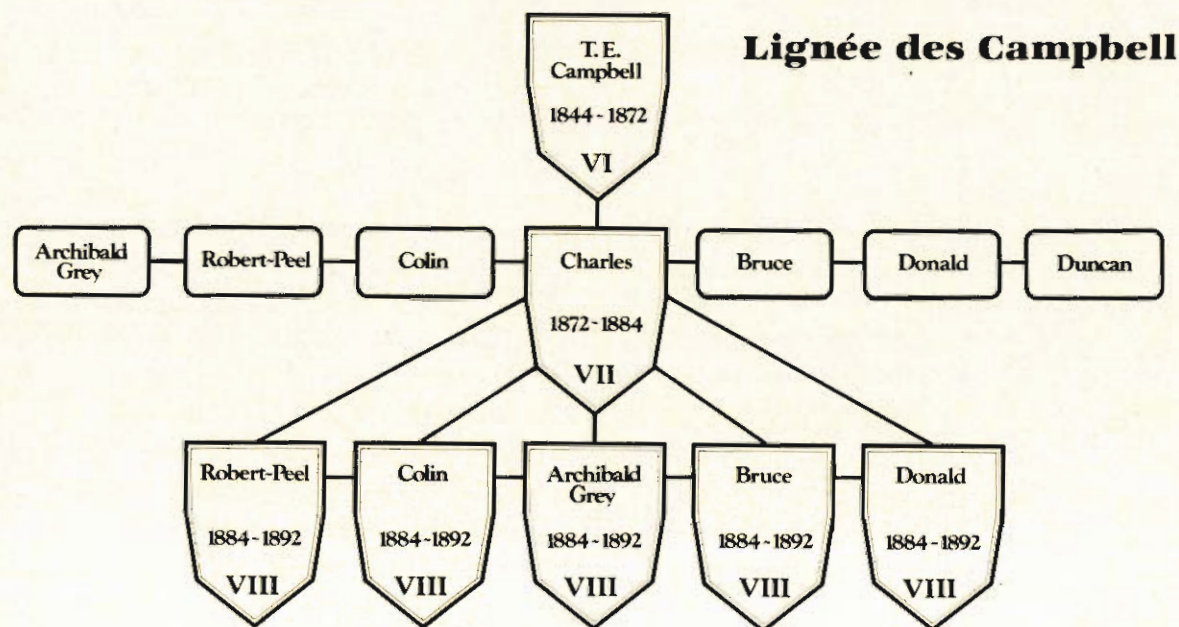
11. Par coïncidence, le jour de la fête patronale de Saint-Hilaire.

12. La pierre tumulaire existe encore dans ledit cimetière.

La vente ne tarde pas. Le 20 mars 1843, le docteur Brousseau signe une promesse de vente de cette propriété à Thomas Edmund Campbell, major de milice. Ce dernier acquiert la seigneurie de Rouville le 16 avril 1844, alors qu'il est encore en Angleterre⁽⁹⁾. Son beau-frère, Antoine Juchereau-Duchesnay, agit comme procureur.

Madame de Rouville précède son mari dans la mort, à Sorel le 15 mai 1852, âgée de 56 ans. Elle est inhumée dans le cimetière de Beloeil. Le sieur René Hertel de Rouville, malade et réduit à un état voisin de la pauvreté, est transporté à Beloeil chez sa fille Charlotte Brousseau en 1858⁽¹⁰⁾. Il expire le 14 janvier⁽¹¹⁾ 1859 à l'âge de 69 ans. Il est également inhumé dans le cimetière paroissial de Beloeil⁽¹²⁾.

Ainsi, après 150 ans de règne seigneurial dans Rouville, entre dans l'histoire une illustre famille qui s'est distinguée aux différentes époques de l'épopée canadienne-française. Nous laissons à d'autres historiens, que l'essai pourrait tenter, le soin de porter un jugement sur ses membres.



Thomas Edmund Campbell, sixième seigneur de Rouville

Le major Thomas Edmund Campbell naît à Londres en 1809, descendant d'une illustre famille écossaise: les Campbell d'Inverawe⁽¹⁾. Une des plus célèbres légendes écossaises raconte que son grand oncle, le commandant Duncan Campbell tué à la bataille de Ticonderoga, a été inhumé sur les bords du lac Champlain où un monument, près des ruines du fort, raconte cette légende et rappelle sa mémoire. Ainsi, cette fin tragique réalise la prédiction d'un fantôme écossais faite au commandant dans son château plusieurs années auparavant⁽²⁾.

Le nouveau seigneur de Rouville a, à son crédit, une carrière militaire bien remplie. Dès l'âge de 15 ans, il entre au Collège militaire de la Compagnie des Indes orientales à Addiscombe et, par la suite, porte les armes sur trois continents. Il est en route pour l'Égypte et la Syrie lorsqu'il est averti que son régiment doit partir pour Québec. Il revient en Angleterre pour s'y embarquer et conduire le 7^e Hussards au Canada en 1837.

On est en pleine période insurrectionnelle. Peu de temps après son arrivée a lieu un second soulèvement au pays. Le 10 novembre 1838, la rébellion éclate à Châteauguay. Les seigneurs ont été faits prisonniers par les Patriotes qui se sont emparés du village. Le capitaine Campbell et son régiment «...à la tête des Agniers de Caughnawaga, prit part avec les volontaires de la brigade de Lachine à l'attaque menée contre les rebelles à Châteauguay⁽³⁾.» La brigade de Lachine fait du zèle et arrive avant les autres. Aussitôt après son arrivée, des incendies se déclarent à plusieurs endroits du village. Le Capitaine Campbell arrête l'oeuvre de destruction.

1. Bruce Campbell, *Biographie du major T.E. Campbell de Saint-Hilaire*, Montréal, Ed. John Lovell, 1874, p. 3.

2. Edgar Andrew Col-lard, «Popular Major Thomas Campbell Scots Seigneur among Habitants», *The Gazette*, (Montréal), 1943.

3. Jacques Monnet, «Campbell, Thomas Edmund», *D.B.C.*, vol. X, p. 143.

66



**Thomas Edmund Campbell,
6^e Seigneur de Rouville.**



Henriette Juchereau-Duchesnay, son épouse.

Pour que tout ne soit pas enlevé aux malheureux habitants, il se voit forcé de renvoyer les Volontaires dans leurs quartiers. Les Volontaires de Lachine, ayant mis le feu aux maisons, ont tenté de sauver meubles et animaux qu'ils chargent ou attèlent à leurs voitures, selon le cas, dans le but de se les approprier. Venu à pied comme des fantassins, ils entendent retourner à cheval comme des cavaliers. Le capitaine Campbell arrête ce pillage et nourrit un certain nombre d'habitants avec les vivres militaires.

Il devient, bientôt après, major au 7^e Hussards⁽⁴⁾. Après avoir occupé le poste de commandant de ce régiment pendant quelques temps, il est nommé, en 1839, aide-de-camp et secrétaire militaire de Lord Sydenham, gouverneur.

Le 25 novembre 1841 il épouse, à Saint-Ours, demoiselle Henriette-Julie Juchereau-Duchesnay née à Beauport le 19 septembre 1813. Elle est le quatrième enfant de Michel-Louis Juchereau-Duchesnay, seigneur de Fossambault et de Louise-Catherine d'Irumberry de Salaberry⁽⁵⁾.

Cette alliance est un premier rapprochement avec la famille de Rouville puisque la mère de la mariée est la belle-sœur du sieur de Rouville. Ce mariage explique également comment le major Campbell a pu, alors qu'il était retourné en Angleterre, se voir offrir les possessions et le titre du seigneur de Rouville.

Peu après son mariage, il doit rejoindre l'armée en Angleterre où il sert jusqu'en 1846. Cette année-là, il quitte son régiment avec une demi-solde et vient s'établir au Canada. Pendant ce séjour en Angleterre, son épouse met au monde deux fils. Quant au major, il acquiert, le 16 avril 1844, pour la somme de 17000 livres (45000 dollars), la seigneurie de Rouville et les droits seigneuriaux. Il agit par l'intermédiaire de son beau-frère l'avocat Antoine Juchereau-Duchesnay, et l'honorable René

4. Devenu seigneur il conservera toujours ce titre de «major» même s'il avait été ultérieurement promu lieutenant-colonel.

5. P.-G. Roy, *La Famille d'Irumberry de Salaberry*, Lévis, 1905.

68

"Inverawe" Loch Awe, Argyllshire, Scotland
The Home of the St. Hilaire Campbells
Ancestors



«INVERAWE» La maison ancestrale des Campbell de Saint-Hilaire
dans l'Argylshire, en Écosse.



La Major T.E. Campbell et sa famille en 1863.
(Coll. Phoeby Campbell).

Hertel de Rouville est représenté par son gendre le Dr Jean-Baptiste Brousseau⁽⁶⁾.

6. Greffe Ovide Leblanc, 1844.

En 1846, il revient avec sa jeune famille s'établir sur son nouveau domaine à Saint-Hilaire et il porte «foi et hommage» à son souverain le 26 août de la même année⁽⁷⁾.

7. Fois et Hommages, Régime anglais, cahier no 4, folio 48.

Dominique Débartz et William Yule, respectivement seigneurs de Saint-Charles et de Chambly sont ses voisins.

Dès 1848, le nouveau seigneur sait s'entourer de personnes compétentes pour le conseiller dans l'exploitation de ses terres et forêts. Il se réserve 150 acres de son domaine pour en faire une ferme modèle où les techniques les plus nouvelles sont éprouvées. Le traditionalisme naturel des montagnards est vaincu par les rendements étonnants de cette ferme et de son verger et les censitaires adoptent progressivement le rythme plus accéléré que leur propose le seigneur.

À ses débuts à Saint-Hilaire, le seigneur de Rouville doit par ses fonctions être également agréable aux deux éléments ethniques. Si Lord Elgin l'avait prié de devenir son secrétaire civil en 1847, il est généralement reconnu que c'est parce qu'il savait vivre en bonne intelligence avec les deux groupes linguistiques du Canada⁽⁸⁾. Nous croyons qu'à cette époque, il fut vraiment l'homme de la situation. Ses nombreuses nominations sont toujours accueillies favorablement par les journaux. Les affaires de sa seigneurie et l'agriculture demeurent cependant ses principales préoccupations.

8. Le major utilisait toujours le français dans la gestion des affaires de sa seigneurie.

Il sait s'allier les dirigeants de tous les partis politiques et le clergé catholique le respecte. «Élu député de Rouville aux élections générales de 1857, il vota toujours avec les conservateurs du Canada-Est⁽⁹⁾.» Il devient tour à tour président de la Chambre d'agriculture du Haut et du Bas-Canada, directeur de la Banque de Montréal, de la Compagnie du Grand

9. Jacques Monet, *D.B.C.*, *loc. cit.* p. 144.

Trunk et de la société d'assurance Mutual Reliance. Il avait été fait, en 1854, Compagnon de l'Ordre du Bain.

Étant, avec Sir Alexander Gault, l'un des plus importants actionnaires du Grand Trunk, il use de son influence pour que l'on fasse passer à Saint-Hilaire, sur la rive sud, le chemin de fer St. Lawrence and Atlantic inauguré le 27 décembre 1848. En août 1849, il confirme légalement le don du terrain requis à cette fin et à prendre sur ses terres⁽¹⁰⁾.

Du fait que la capitale canadienne se trouve alors à Montréal depuis 1844 jusqu'en 1849, le major peut administrer sa seigneurie et remplir simultanément ses fonctions de secrétaire du gouverneur lord Elgin. Il se dévoue surtout à l'essor de l'agriculture au Canada. En 1848, le gouverneur le dépeignait comme «l'un des seigneurs les plus entreprenants de la province». Son attachement au progrès de sa seigneurie est tel qu'il refuse toute fonction susceptible de le retenir éloigné de ses domaines. Il démissionne de son poste auprès de Lord Elgin dès que le parlement déménage de Montréal à Toronto en 1849.

Ayant quitté la vie publique, il refuse par la suite toute invitation à participer à la vie politique qui l'avait fatigué et déçu par ses intrigues et ses duperies. Il garde maintenant le meilleur de son temps pour sa seigneurie. Il organise toutes sortes d'améliorations et bientôt l'industrie la plus diversifiée en transforme les produits. Les habitants de ce petit coin de pays peuvent presque se suffire à eux-mêmes. Les seuls produits d'importation sont alors la mélasse, le fer, les objets de luxe et les boissons alcooliques. Dans Saint-Hilaire, on proteste contre l'importation des alcools parce qu'il existe, sur place, une distillerie et une brasserie.

Jacques Monet rapporte que les arbres qui ornent aujourd'hui le campus de l'université McGill à Montréal furent envoyés de Saint-Hilaire, en 1855, par le major Campbell qui avait choisi une charretée des plus belles essences de la montagne pour l'ornementation des parterres de cette institution⁽¹¹⁾.

10. Greffe E. Guay, 1849.

11. Par un legs du dernier propriétaire de la montagne, le brigadier Hamilton Gault, l'université McGill est devenue, par un étrange retour des choses, propriétaire de cette montagne et chargée de sa protection écologique.

12. Edgar Andrew Col-
lard, *loc. cit.*

13. Jean-Charlemagne
Braque, *Évolution du
Canada français*, Paris,
Plon, Montréal, Beauche-
min, 1927.

14. Jacques Monet,
D.B.C., loc. cit. p. 144.

15. Bruce Campbell, *Bio-
graphie du major T.E.
Campbell de Saint-Hilaire*,
Montréal, éd. John Lovell,
1874, p. 8.

Le major est l'un des seigneurs anglais qui, après la conquête, furent le plus aimés et respectés des «Canadiens»⁽¹²⁾. Au cours d'un banquet en 1855, à Cobourg, lorsque Sir Edmund Walker Head ose dire que les Canadiens français sont une race inférieure⁽¹³⁾, il ne craint pas de prendre leur défense avec ardeur: «Il y a maintenant neuf ans que j'habite parmi les Canadiens français, et je crois honnêtement prétendre avoir appris quelque chose de ce qui les concerne et parler d'eux d'une manière désintéressée. Croyez-m'en, Jean-Baptiste, ainsi qu'on appelle souvent le Canadien français, est un honnête et bon sujet. Il est laborieux et affable, (...) jamais je n'ai vécu parmi un peuple meilleur⁽¹⁴⁾.»

Monsieur Campbell meurt, en son manoir de Saint-Hilaire, le 5 août 1872 à l'âge de soixante-trois ans, des suites d'une attaque d'apoplexie. Son corps est transporté sur le vapeur *Chambly* pour son inhumation avec les siens dans le caveau de famille à l'église St. Stephen à Chambly⁽¹⁵⁾. Il était membre du Synode Québécois de l'Église d'Angleterre.

Son décès subit sème la consternation dans tous les milieux car il avait su s'attirer la sympathie de toutes les couches de la société. Son épouse ne lui survit que dix mois. Le 13 juin 1873, à cinquante-neuf ans, elle décède à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Elle est inhumée le 17 dans la chapelle du couvent de Saint-Hilaire à côté de sa fille Laura.

Madame Campbell s'est distinguée, durant toute sa vie, par son inépuisable charité envers les pauvres et surtout, par son zèle pour la cause de l'éducation. On lui doit le don du couvent de Saint-Hilaire érigé en 1855.

L'union des deux époux, en dépit de leur différente confession religieuse, fut exemplaire. Madame Campbell fut la compagne idéale de

l'homme d'envergure qu'était son mari et ce dernier non seulement approuvait mais encore encourageait les élans charitables de son épouse.

Selon une entente entre le Major et son épouse au moment de leur mariage, les garçons devaient être éduqués dans la foi protestante et les filles dans la religion catholique. Une seule fille naquit de cette union: Laura, malheureusement faible de santé et morte à l'âge de 12 ans. Quant aux garçons, ils en eurent huit et tous reçurent leur éducation au Bishop's College School à Lennoxville. Les deux aînés, nés en Angleterre: Edmund Alexander Charles (1843-1902); Archibald Grey (1844-18..). Les suivants, tous nés à Saint-Hilaire: Thomas Juchereau (1846-1896); Bruce Frédéric (1848-1943); Marie-Hermine-Laura (1850-1862); Robert Peel William (1853-1929); Duncan Joseph D'Urban (1855-1920); Patrick Eire Donald (1857-1897); Colin Augustus Monk (1860-1926).



Laura Campbell

74



Bruce Campbell

Bruce fut le très populaire maire de la paroisse de Saint-Hilaire pendant vingt ans. Robert, avocat, devint greffier au Conseil législatif et doyen de la Chambre haute. Patrick fut médecin vétérinaire. Colin, sportman bien connu, avait une prédilection pour les chevaux et les chiens.

Edmund Alexander Charles Campbell, septième seigneur de Rouville

Par testament, le major léguait la seigneurie à son fils aîné comme le voulait la coutume anglaise. Ce fils aîné, Edmund Alexander Charles, était alors aux Indes orientales avec l'armée anglaise.

Né en 1843 en Angleterre, il vient au Canada avec ses parents en 1846. Retourné en Angleterre avec son père lors du voyage de ce dernier en 1862, il devient capitaine du 92^e régiment des Highlanders avec lequel il sert en Irlande, en Écosse et aux Indes où il épouse Miss Helen Lind, le 10 mars 1874.

C'est en 1876 qu'il quitte les Indes avec son épouse pour passer en Angleterre avant de revenir au Canada sur ses domaines où il arrive à la fin de juin avec sa famille. Il demeure très peu de temps à Saint-Hilaire, paraissant incapable de s'adapter au genre de vie qu'on y mène. Peu à peu, il se désintéresse de la succession paternelle pour, finalement, retourner en Europe, laissant l'administration de la seigneurie à ses frères. Le 30 octobre 1884 il leur vend, pour la somme de cinquante milles dollars, tout le fief reçu par testament de son père⁽¹⁾.

Les huitièmes et derniers seigneurs de Rouville

Les frères Archibald, Bruce, Robert, Donald et Colin Campbell se sont unis pour l'achat de la seigneurie. Cette transaction leur accorde: «...tous les droits de quelque nature que ce soit (...) au nombre desquels se trouvent les cens et rentes...»⁽²⁾. L'association des frères Campbell, qui leur permet de succéder à leur frère Charles en 1884⁽³⁾, dure quatorze années

1. Greffe John Griffin, 30 octobre 1884.

2. *Ibid.*

3. Greffe J.R. Brillon, 1884.

pendant lesquelles ils tentent de bonne foi, mais en vain, de maintenir la barque seigneuriale à flot. Cette cogestion ne parvient pas à rencontrer les obligations envers le cessionnaire Charles. L'engagement financier devient lourd à porter pour les frères Campbell. Alexander Charles, créancier hypothécaire, se voit forcé de constater la précarité de la situation pécuniaire de ses frères cadets et revient au Canada en 1893.

La patrimoine seigneurial comprend, à ce moment-là, le manoir et la ferme avec leur contenu, de nombreux moulins et plusieurs terres et domaines, dont la montagne, ainsi que le droit aux cens et rentes. Les nombreuses servitudes dont les nouveaux propriétaires ont grevé ces biens pour satisfaire à leurs engagements rendent impossible une exploitation profitable⁽⁴⁾. Il est difficile d'expliquer ici la faillite de l'entreprise quand le père, lui, en tirait grand profit. Par la suite, pour répondre aux exigences du créancier, l'ensemble de la seigneurie est progressivement démembré et, avec l'abolition de la rente seigneuriale en 1954, disparaissent les derniers vestiges de la tenure seigneuriale.

Mabel Allan Campbell, châtelaine du Manoir

Pendant que les frères Campbell liquident les possessions de la seigneurie, soit: Otterburn Park, Iroquois House, la Montagne et autres domaines⁽⁵⁾, ce morcellement incite Mabel Allan, épouse du frère cadet Colin Campbell, à acheter le lot 99 mesurant 210 arpents et comprenant le Manoir, la ferme et les dépendances avec leur contenu. Le 4 mai 1892 devant J. R. Brillon, Mabel Allan Campbell devient la châtelaine du manoir seigneurial mais n'a aucun droit au titre de seigneuresse. Elle règnera soixante-trois ans sur son petit domaine.

Mabel Allan est la fille du magnat de la navigation canadienne, l'homme le plus riche du pays à cette époque: Sir Hugh Allan⁽⁶⁾. Née en 1865, elle est élevée à Ravenscrag, résidence de soixante-dix pièces qui dominait l'avenue des Pins à Montréal⁽⁷⁾.

4. L'aventure industrielle que Saint-Hilaire a connu au cours de la période 1850 à 1885 avait pourtant été fort rentable grâce à la culture de la pomme, à l'industrie du sucre d'érable et à l'activité des multiples moulins servant à transformer sur place une production agricole diversifiée.

5. Ces transactions seront traitées en détail dans un ouvrage en préparation. La montagne fut vendue par le shérif au brigadier Hamilton Gault en 1913.

6. Sir Hugh Allan avait eu treize enfants dont trois seulement lui survécurent: Montegu Allan de Montréal, Mme Colin Campbell de Saint-Hilaire et Mme Edith Rutledge du lac Memphremagog.

7. Cette imposante demeure est devenue l'Institut neurologique de l'hôpital Royal Victoria.

77



Colin Campbell



Mabel Allen, son épouse.

MADAME, comme on se plaisait à la nommer à Saint-Hilaire, est une véritable légende. Elle su se mériter le respect et l'estime de tous. Élégante de sa personne, elle était aussi une excellente écuyère. Ses écuries étaient à la mesure de l'importance qu'elle accordait à l'équitation. Les plus âgés de Saint-Hilaire se souviennent encore de l'époque où les hôtes du Manoir se promenaient à cheval dans la montagne avec leurs deux jeunes filles, Phoeby et Margaret.

Les nombreuses transactions des frères Campbell avaient isolé le manoir dans un décor magnifique. Madame, veuve depuis 1926, avait, grâce à sa fortune personnelle, réussi à maintenir à grands frais cette propriété lourde à supporter financièrement⁽⁸⁾. Ce manoir, avec ses trois étages, ses trente-cinq pièces et ses magnifiques jardins, exigeait un personnel d'au moins cinq à six personnes en plus des employés de la ferme. Cette dernière fut détachée du manoir et vendue par Madame à ses fermiers, les frères Grenier, en 1942.

Madame est décédée à l'automne 1955 à l'âge de 89 ans. Après sa mort, la succession Campbell conserva le manoir jusqu'au 6 novembre 1956; il fut alors vendu à des spéculateurs. Cette magnifique résidence a été acquise, le 8 juillet 1969, par le sculpteur Jordi Bonet qui lui donna une vocation culturelle et put obtenir, en 1977, du gouvernement provincial, sa reconnaissance officielle comme monument historique.

8. Le manoir de Saint-Hilaire, après le décès de Colin Campbell, ne sert plus que de résidence d'été; Madame et ses filles le quittent à l'automne pour n'y revenir qu'en avril.

Chapitre VIII
Le manoir de Saint-Hilaire

79

Les murs vétustes du manoir seigneurial de Saint-Hilaire ont cessé de retentir des bruits familiers de la maisonnée des seigneurs qui l'ont quitté après l'avoir animé pendant un siècle et demi.

L'homme, d'où qu'il soit, se doit de respecter les reliques légués par son passé et qui le lient à ses sources comme les racines tiennent l'arbre planté dans la terre. Le véritable hilairemontais a compris cette dimension de son patrimoine local. C'est pourquoi la ténacité avec laquelle il demeure attaché à «son manoir» et veille sur sa conservation s'affirme en gestes concrets tels, par exemple, les efforts faits pour en obtenir le classement comme monument historique, l'intérêt apporté aux événements qui s'y passent et son désir d'en protéger l'environnement.

Les gens d'ici aiment, de temps en temps, aller respirer l'odeur des vieilles choses, odeur conservée en ces murs paisibles comme en vase clos qui semble traverser les strates de vie laissées par plusieurs générations et les ramener au temps où la seigneurie de Rouville prospérait parmi celles de la vallée du Richelieu.

Dans le but de nourrir ce culte du souvenir chez ceux-là qui en savent la nécessité, nous décrivons ci-après ce manoir qui abrita des générations d'hommes et de femmes qui y ont vécu un mode d'existence à jamais révolu mais que l'usure du temps n'effacera point de notre petite histoire.

Le manoir seigneurial de Rouville

Le manoir actuel comprend trente-cinq pièces réparties sur trois planchers. Il fut bâti à partir du corps principal du manoir seigneurial de Rouville dont l'ensemble des bâtiments a apparemment inspiré la disposition des dépendances actuelles. Pour mieux en préciser les origines, reportons-nous au règne du troisième seigneur, René-Ovide Hertel de Rouville.

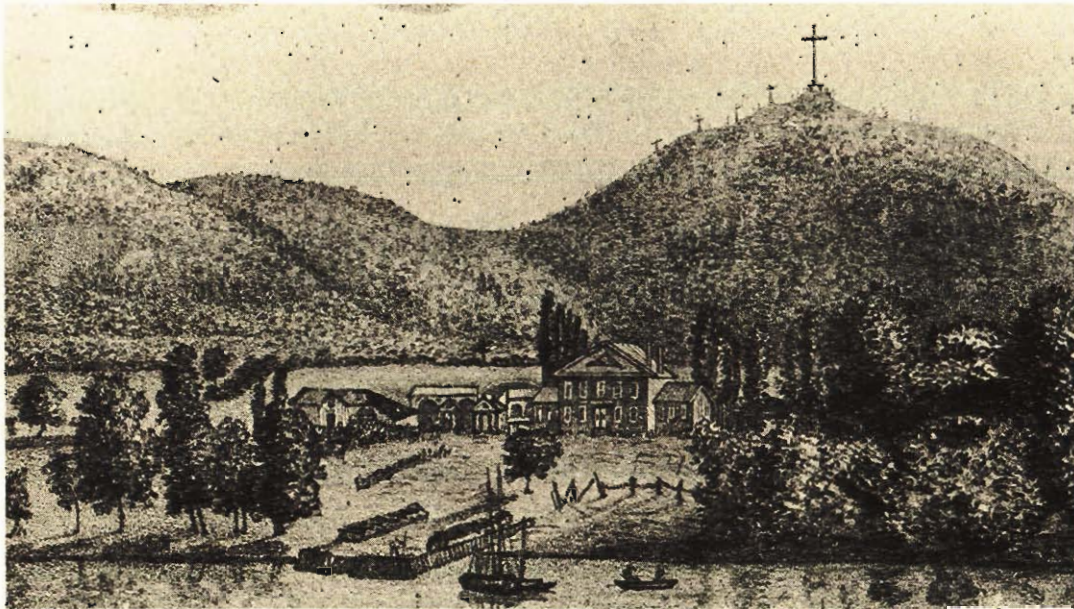
Le hangar seigneurial

Le plus ancien vestige de l'époque seigneuriale à Saint-Hilaire est une pierre, enchassée dans l'un des murs de la cour du manoir, portant l'inscription «IHS VIVE JÉSUS ET MARIE 1775» avec une marque en forme de flèche indiquant une possession du Roi. La tradition veut qu'elle soit la pierre angulaire du hangar seigneurial qui servait à recevoir les cens et rentes à la Saint-Martin. Une loi passée en 1698, comportant une amende de 200 livres (530 dollars) plus les frais, pénalisait quiconque tentait de s'approprier illégalement le contenu de tout édifice où apparaissait cette marque. Les grains et autres denrées apportés par les censitaires étant entreposés dans le hangar seigneurial, celui-ci était nécessairement protégé par ladite marque.

En 1819, un marché était passé entre le colonel René Hertel de Rouville et Pierre Papineau, maître entrepreneur de Saint-Mathieu de Beloeil, pour le: «...rétablissement d'un Hangar sise (sic) à St. Hilaire Signé et paraphé **ne-varietur** par les Parties et notaires. Secondement, Ledit Entrepreneur s'oblige commencer les dite ouvrage du dit Hangard sitôt que le Bled sera embarqué abord d'un Batiment Sitôt que possible à la Premiere Navigation prochaine et alors de continuer la Dite entreprise Due et Düement parachevé et Reçu à Dire D'experts à ce connoissant. Troiesment, Sera tenu le dit Sr. Papineau De Délivrer le Dit Hangard, (...) au Cour de Juillet Prochain aux conditions Clauses mentionné audit Divis (sic) et

susd^{es}. Quatrièmement, S'oblige le Dit Sr. Papineau de faire et par-faire encore tous les Conditions mentionné au Divis d'une Ecurie de Soixante Dix pieds de Longueur (sic) y mentionné Sur Vingt Cinq pieds de L'argeur (sic), avec tous les autres Remises Enumérée au dit Divis, le tout a ses frais pour le tout sus^{dt}. Sixièmement, S'oblige Le dit Col^m de Rouville Esc. De Bailler et payer audit Sr. Pierre Papineau Pour tous ledit Hangard et l'Ecurie Enumérée dans les Dits Divis Sus-mentionné, la Somme de Six Mils livres de vingt Copres, pour les Dites ouvrages, matéreaux, pierre, chaux, sables, Bois, (...)»⁽¹⁾

Donc, du premier hangard de 1775 à ce rétablissement, il existe un délai raisonnable pour nécessiter une reconstruction. La brique n'entrait pas dans les devis de 1819⁽²⁾, mais les dimensions totales correspondent assez bien avec les dépendances actuelles.



Le manoir de Rouville d'après une gravure de 1841, par Charles Crehen.

1. Greffe Louis-Benjamin Delagrave, 3 avril, 1819 (marché).

2. *Ibid.* (Devis) À consulter pour ceux que les constructions anciennes intéressent.

Le manoir de Rouville

Malgré de nombreuses recherches, il nous a été impossible de préciser la date de construction du premier manoir de Rouville. Le seul fait dont nous sommes certain c'est que le colonel René Hertel de Rouville possédait une maison «sise en la paroisse St. Hilaire» à laquelle il a fait ajouter une allonge en 1819. Il existe un marché passé le 3 avril 1819 entre le colonel de Rouville et Auguste Guertin, maître-menuisier de Saint-Mathias, pour «...une **allonge de bois** à la **maison du Col De rouville** Sise en la paroisse St. Hilaire, de la Grandeur de vingt pieds de longs Sur la Largeure De lad.^{te} Maison le tout Suivant le divis D'icelle Resté annexé au présentes⁽³⁾.»

3. Greffe Louis-Benjamin Delagrave, 3 avril 1819 (Conventions pour une allonge de bois à la maison du Colonel de Rouville).

Le parement de brique fut certainement ajouté avant 1841 puisque sur une lithographie de Charles Crehen illustrant *Une vue du Monument National et religieux sur la montagne de St-Hilaire de Rouville*, datée du 6 octobre 1841, on voit très bien le manoir à cette époque et il donne nettement l'impression d'être en brique, avec ses dépendances du côté nord comme elles sont situées aujourd'hui. Il devait alors avoir une dimension d'environ 13 x 16 m comme le suggèrent les fondations d'une partie du manoir actuel certainement antécédentes à l'agrandissement effectué par le major Campbell en 1846. Le 20 mars 1843, le notaire Gédéon Coursolles parle de cette «...résidence en brique avec écuries, pigeonnier, glacière, quai, jardins et autres dépendances...⁽⁴⁾»

4. Greffe du notaire Gédéon Coursolles, 20 mars 1843.

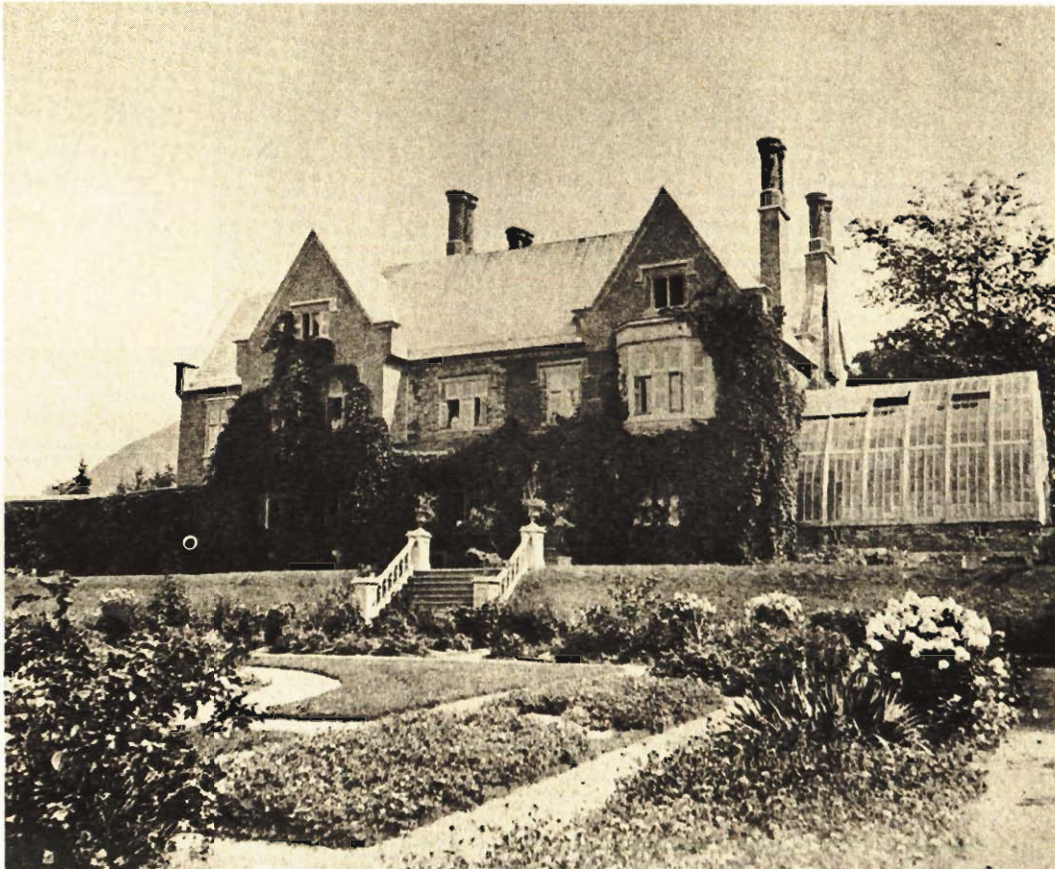
5. Suzanne Bernier Héroux, *Dossier sur le Manoir Rouville-Campbell* (non publié), ministère des Affaires culturelles, avril 1977.

Le style donné à cette demeure s'apparente au néo-classicisme anglais et ne peut s'expliquer que par le ralliement du Colonel au nouveau gouvernement britannique⁽⁵⁾.

Le manoir Campbell

83

Le manoir seigneurial, servant à loger celui qui guidait le progrès et le développement de la seigneurie, se devait de porter le nom du seigneur. Après sa vente par le colonel de Rouville au major Thomas Edmund Campbell, le manoir prit le nom du nouveau seigneur.



Le manoir seigneurial des Campbell, vers 1871.

Le major Campbell a dû habiter ce manoir sans y apporter d'altération durant un certain temps après son retour d'Angleterre avec sa famille en 1846. Les agrandissements considérables qu'il apporta à cette demeure, déjà très convenable, sont une projection en terre canadienne de la maison ancestrale des Campbell d'Inverawe en Écosse. Son allure ambitieuse présente une image d'opulence, d'optimisme, de sécurité et de continuité. Ses dimensions donnent une idée de la fortune personnelle du major.

Les briques de cette construction sont de différentes origines et dimensions. Sur une de ces briques, on peut lire une date «1832 July». MADAME Colin Campbell, brue du major, a déjà confié à une journaliste que son beau-père, afin d'obtenir de la brique de la même couleur que celle de la résidence seigneuriale, dut acheter une maison et la faire démolir pour en utiliser la brique⁽⁶⁾.

6. J.-E. Gosselin, *Découpe de journal sans date*.

Les auteurs de ces travaux restent à trouver. Un dessin de l'intérieur de l'église de Saint-Hilaire qui ornait les murs du manoir, et signé par l'architecte Y. Lanford, nous permet de supposer que cet ami du major ait été l'auteur des plans du manoir. Pour ce qui est de l'exécution des travaux, nous ignorons le nom de l'entrepreneur mais nous savons qu'un nommé Daniel Somerville était le maître-menuisier du major Campbell⁽⁷⁾.

7. Correspondance *Gustave Milette à Ozias Leduc*, 1928.

La brique structurale — à trois épaisseurs — caractérise cette construction contrairement à la brique de revêtement ordinaire. Il est généralement admis que le style Tudor de ce manoir est unique dans la province de Québec.



**Le manoir seigneurial de Saint-Hilaire vers 1950.
(Photo Gilles Vilandré).**

Visiteurs de marque

Le règne du major marqua le début d'une ère de progrès pour la seigneurie, dont l'évolution fut considérable de 1846 à 1872 grâce au dynamisme et au prestige du nouveau seigneur. La haute société de l'époque courait ses salons et des visiteurs de marque sont passés par ce manoir où régnait une cordiale hospitalité. Les princes de Galles (Édouard VII en 1860 et Georges V en 1908) se retirèrent là au cours de leurs séjours au Canada. Le marquis de Lorne, époux de la princesse Louise, y séjourna en 1880⁽⁸⁾. Sir Walker Head, baronnet, gouverneur général du Canada et son épouse en 1855, le duc de Connaugh et sa fille Patricia en 1914, Lord Elgin et nombre d'autres ont apprécié l'accueil proverbial des Campbell en leur manoir de Saint-Hilaire.

8. À cause du mariage de Sir John Douglas Sutherland Campbell, marquis de Lorne, avec la quatrième fille de la reine Victoria, plusieurs membres de la famille royale d'Angleterre ont visité les Campbell.



Le préau derrière les écuries.
(Photo Gilles Vilandré).

87

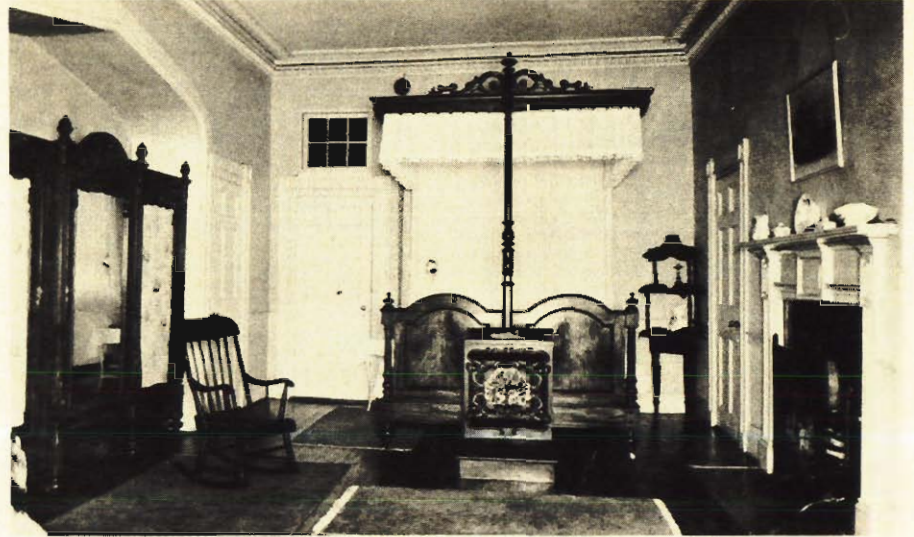


Le drawing room.



Les écuries.

88



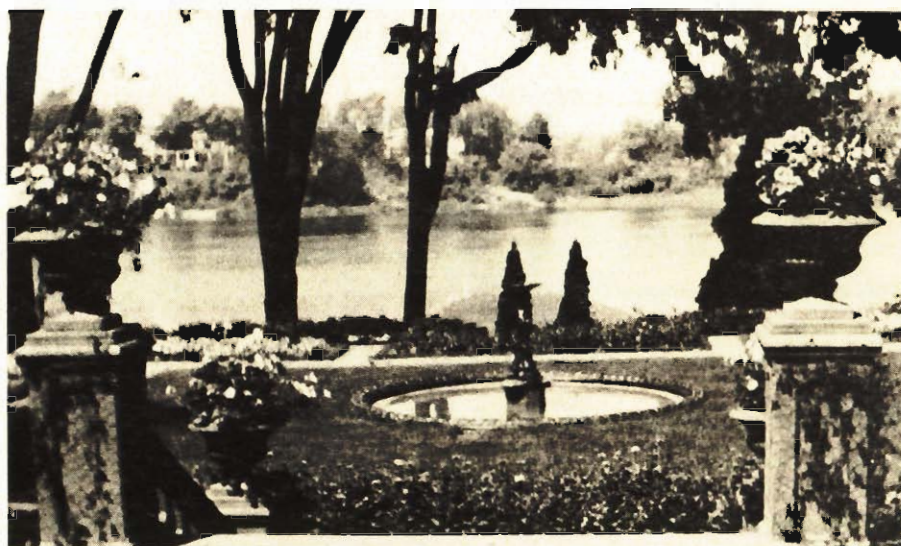
La chambre de Madame.



La façade donnant sur la rivière.



«L'observatoire».



Vue sur la rivière.

90



Entrée des marchandises (circa 1925) (Archives publiques du Canada).



**Le colonel Wetherall bivouaque avec ses troupes près du manoir
le 24 novembre 1837 (Gravure de Beauclerk, Archives publiques du Canada).**

Rôle du manoir en 1837

9. Capitaine Charles Beauclerk, *Lithographic Views of Military Operations in Canada... during the late insurrection*, London, 1840, pp. 7-8.

10. Colonel Wetherall, *Comptes rendus de la bataille de Saint-Charles*, Archives Publiques du Canada, série «Q», vol. 239, pp. 121-123 et 378.

Les «Habits rouges» ont bivouaqué devant le manoir, sur la berge de la rivière, la veille du combat de Saint-Charles. Après la bataille, le colonel Wetherall précise dans son rapport que les morts des deux côtés furent enterrés à Saint-Charles le 26 novembre, lendemain de la bataille⁽⁹⁾. Le 27 novembre, en route vers Chambly, le colonel et ses hommes revinrent au manoir de Rouville où ils passèrent la nuit. Ils y laissèrent leurs blessés et un détachement de seize hommes pour les protéger. Parmi ces blessés laissés à Rouville, dix hommes étaient «severely wounded»⁽¹⁰⁾. La tradition veut que certains de ces blessés graves y moururent et furent enterrés sur un îlot de terre face au manoir.



Chasse à courre vers 1908.

Le manoir aujourd'hui

Cet édifice historique, abandonné au vandalisme de 1955 à 1969, fut acheté par le sculpteur Jordi Bonet⁽¹¹⁾. Grâce à son propriétaire actuel, le manoir a acquis une vocation culturelle pour le bien de la communauté régionale. On y tient des ateliers vivants sur les arts visuels, diverses expositions et une galerie permanente d'œuvres d'artistes de la région. À l'été 1978, le gouvernement provincial a offert à la population des concerts de musique de chambre dans les parterres du manoir.



Le moulin seigneurial, devenu la résidence de la famille Guerin.

11. Le 25 décembre 1979, Jordi Bonet décédait à Montréal des suites d'une longue maladie. Il était âgé de quarante-sept ans.

Cette histoire des seigneurs de Rouville s'imposait au début d'une monographie de Saint-Hilaire. Elle révèle nos racines en tant que «petit peuple» et, pour la génération présente autant que pour celles qui viendront, elle devait être dite.

Il est bien évident que ce travail n'a rien d'exhaustif et que c'est volontairement que je me suis limité puisque la vie de l'époque seigneuriale, même si elle a profondément marqué notre localité, n'est qu'un volet de notre passé.

Je me suis également abstenu de porter des jugements de valeur sur les seigneurs dont je n'ai qu'effleuré l'existence ainsi que sur les événements racontés. Je laisse à d'autres le rôle de critiques. Je ne suis qu'un historien du dimanche qui a, depuis plus de trente ans, consacré tous ses loisirs à la recherche sur la petite histoire de son milieu. Il m'apparaît important de sauver de l'oubli les noms et les faits qui figurent dans les nombreux documents du fonds d'archives que j'ai accumulés. Il y a là une richesse culturelle et des valeurs humaines intéressantes que je désire partager.

Dans un second volume en préparation, nous verrons comment s'est construite la vie paroissiale à Saint-Hilaire.

ANNEXE «A»
**Acte de concession
de la seigneurie de Rouville**

95

**Titres d'un fief dans la rivière Richelieu
du côté du sud, attenant à la seigneurie de Chambly**

LOUIS DE BUADE, Comte de Frontenac

JEAN BOCHART, Chevalier, seigneur de Champigny

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut:

Sçavoir faisons que sur la requeste à nous présentée par Jean Baptiste Hertel, escuyer, sieur de Rouville, à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder une concession de deux lieues de terre de front, avec une lieue et demye de proffondeur, joignant d'un costé la terre de la seigneurie de Chambly en descendant la Rivière Richelieu, et de l'autre costé les terres non concédées, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, et aux droits de chasse, pesche et traitte dans le dit continent; Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, inclinant aux bons et louables desseins du dit sieur de Rouville, luy avons donné et accordé, et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes, les dites deux lieues de terre de front sur une lieue et demye de proffondeur, à prendre du costé du sud de la dite Rivière Richelieu, attenant à la dite seigneurie de Chambly en descendant la dite rivière, pour en jouir par le dit Sieur Rouville, ses hoirs et ayans cause, à l'avenir, à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, et aux droits de justice haute, moyenne et basse, de chasse, pesche et traitte avec les sauvages, dans toute l'estendue de la présente concession, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur de Rouville, ses successeurs et ayans cause, seront tenus de porter au chateau St.Louis de cette ville de Québec,

duquel la ditte concession relevera aux droits et redevances accoutuméz, suivant la Coustume de la prévosté et vicomté de Paris, suivie en ce pays; que les appellations du juge qui pourra y estre estably ressortiront nue-ment au siège royal de Ville-marie; de conserver et faire conserver les bois de chesnes propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux sy aucuns se trouvent dans la dite estendue; comme aussy de tenir feu et lieu sur le domaine qu'il se sera réservé et le faire tenir par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera; de commencer aussytost la présente guerre finie à habituer et faire désertter la dite concession, dans laquelle il sera tenu de fournir les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation de la présente dans un an.

En foy de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes, et contresigner par nos secrétaires.

Donné à Québec, le dix-huitième janvier mil-six-cent-quatre-vingt-quatorze.

(signé) «Frontenac»

«Bochart Champigny»

ANNEXE «B»
Le territoire de Rouville

97

La liste suivante de concessionnaires a été tirée du Terrier pour la seigneurie de Rouville⁽¹⁾. Les noms de ces «habitants» des trois premières concessions représentent, sans contredit, les premiers colons de Saint-Hilaire puisque les concessionnaires devaient tenir feu et lieu sur leur concession sous peine de se voir dépossédés.

1. L.-Benjamin Delagrave, 1810.

Date	Concessionnaires
Première concession (Bord de l'eau)	
25 nov. 1731	Mathieu l'Humé dit Lamanque
2 mars 1733	Louis Lemaire
16 juil. 1733	Antoine Hébert
16 mars 1734	François Beaulieu dit Laperle
	1734 Louis Fois De frenière
	1734 Pierre Brousseau dit Lafleur
29 mars 1734	Toussaint Beaudry, arpenteur
15 nov. 1736	Jacques Métez, Maître farinier
8 juin 1738	Jacques Girard
17 juil. 1738	Jean Saunier dit Sabourin
	1740 François Benoit dit Livernois
16 oct. 1740	Jean-Baptiste Bourbonnière et autres. En 1860, cette première concession comptait 107 propriétaires.

Date	Concessionnaires
Deuxième concession (Les Trente)	
	1751 Pierre Labonté
	1754 Joseph Béic dit Lafleur
16 juil. 1756	Claude Martel
16 juil. 1756	Jean Labombarde
Troisième concession (Les Étangs)	
3 juin 1768	Joseph Meunier
8 août 1770	Charles Gervais
13 juil. 1771	Vincent Jarret dit Beauregard
	1771 Pierre Gervais
	1773 Jean-Baptiste Galipeau
6 juin 1780	Antoine Adrien dit Laforge
Dans la montagne	
	1781 Joseph Vinet dit l'Allemand

ANNEXE «B» (suite)
Le territoire de Beloeil

L'histoire de la paroisse de Saint-Hilaire ne saurait se dissocier de celle de Beloeil. L'origine des deux paroisses remonte à la même année puisque leurs seigneuries respectives furent concédées le même jour, le 18 janvier 1694, à deux des fils de François Hertel: le territoire de Rouville étant accordé à Jean-Baptiste et celui de Beloeil à Joseph.

Après l'acte de concession de la seigneurie de Beloeil à Joseph Hertel, on ne reparle plus de lui dans la seigneurie et il n'a jamais été désigné comme «seigneur de Beloeil». On sait qu'il naquit aux Trois-Rivières et qu'il épousa, en 1698 dans la chapelle du Fort Pagnolle à Saint-François, Catherine Philippe, fille de Laurent Philippe, sieur de Lafontaine et seigneur de Pierreville. Par alliance, il hérita d'une partie de cette seigneurie et celle de Beloeil demeura dans le plus total oubli jusqu'à sa vente en 1711. Joseph Hertel mena une vie nomade mais il eut, croit-on, six enfants. Sa fille Catherine sera la mère de Charles Michel d'Irumberry de Salaberry. Ce dernier épousera, en 1812, sa cousine Marie-Anne Julie, fille de Jean-Baptiste-Melchior Hertel, quatrième seigneur de Rouville. À sa mort, Joseph Hertel fut inhumé dans la chapelle des Récollets aux Trois-Rivières.

Le fief de Beloeil fut vendu pour 600 livres (1500 dollars) le 25 février 1711 à la requête du sieur Le Moyne, Baron de Longueuil, qui voyait là une occasion d'agrandir son territoire déjà très considérable⁽¹⁾.

1. Greffe Raimbault, 1711.

Deux ans plus tard, le 24 mars 1713, le Baron de Longueuil obtint de Vaudreuil et Bégon une nouvelle concession qui agrandit sa seigneurie de Beloeil de «(...) une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur le long de la rivière Richelieu (...)»⁽²⁾.

2. Céline Dupré, «Le Moyne de Longueuil Charles», D.B.C., vol. II, p. 419.

Lors de l'«Aveu et dénombrement de 1723», par ce nouveau seigneur, il y

«(...) avait établi un domaine de 9 par 50 arpents sur le bord de la rivière au lieu dit le petit Rapide où il avait mis un fermier et fait faire plusieurs défrichements. Mais le fermier fut obligé d'abandonner dans la dernière guerre lorsque les anglais reviennent à Chambly, ce qui fut cause que les sauvages brûlèrent la maison qui s'y trouve construite (...)»⁽³⁾.

Les seuls colons établis à Beloeil à cette époque sont les suivants: Nicolas Gaspard Boucault, Pierre Payen Desnoers, François Labinois, Joseph Barbe, Jean-Baptiste Lahaize, Pierre Lahaize, Jean-Guy Carignan, Joseph Hébert, Ignace Guyon et Nicolas Choquet. On retrouve parmi ces colons des noms qui ont fait souche dans la région.

On ne retrouve pas le vocable de Beloeil dans l'Acte de concession de 1694. Ce nom a été donné par la suite lors de la vente de la seigneurie par Joseph Hertel à Charles Le Moyne en 1711. On se demande comment Charles d'Hozier a pu si bien être inspiré en donnant ce titre à la seigneurie de Beloeil sans jamais être venu en Nouvelle-France! Le vocable est très heureux et rend justice au site magnifique qu'il consacre.

Plusieurs hypothèses ont été émises sur les origines de ce nom. La plus vraisemblable, parce qu'elle ne répugne pas à la raison, est la suivante: il existe, dans le duché de Hainaut en Belgique, un château de Beloeil, résidence des Princes de Ligne depuis 1311. Ce domaine est entré dans leur Maison par une alliance avec la Maison de Condé⁽⁴⁾. On sait, par ailleurs, que Jean Talon, devenu Intendant du Duché du Hainaut en 1655 y demeura jusqu'en 1665⁽⁵⁾. Peut-être séjourna-t-il dans le château de Beloeil et il pourrait en avoir suggéré le nom à Charles d'Hozier pour la nouvelle seigneurie du Baron de Longueuil.

Le fonds d'archives seigneuriales de Longueuil, comprenant aussi celles de Beloeil, a été malheureusement détruit dans des circonstances mentionnées dans le **Bulletin des recherches historiques**⁽⁶⁾.

3. *Aveur et Dénombrements, Régime français, cahier I, folio 76, 20 avril 1723.*

4. Dépliant publicitaire intitulé «Beloeil», publié par la Section touristique de la Fondation LIGNE, Belgique.

5. André Vachon, *Jean Talon», D.B.C., vol. I, p. 629.*

6. P.-G. Roy, *B.R.H., vol. IV, octobre 1898, no 10, pp. 311-312.*

«C'était pendant l'affaire du Trent; on avait besoin d'installation pour les troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant à la famille Grant, de Longueuil, furent retenus. Or, dans le grenier d'un de ces magasins, il y avait une grande quantité de paperasses. Il s'agissait de s'en débarrasser. On les fit transporter, sans même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la ferme Logan (l'actuel Parc Lafontaine de Montréal) et là, elles furent réduites en cendres. En passant, quelqu'un arracha de cet amas de paperasses quelques pièces. Une était la lettre d'anoblissement de l'illustre Charles Le Moyne, le bras droit de Maisonneuve dans la fondation de Montréal; une autre était des lettres patentes érigeant baronnie la seigneurie de Longueuil. **Trente tombereaux** remplis de ces papiers s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille de Longueuil qui a donné à notre pays d'Iberville, et que le baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre.»

Cet article intitulé «Le soin qu'on prend de nos archives» est signé par A.C. de Léry Macdonald.

Pour placer Montréal, Québec et Trois-Rivières à l'abri des constants harcèlements des Iroquois, monsieur de Tracy fit construire, en 1665, trois forts sur le Richelieu. On commença, le 13 août, celui de «Richelieu» à Sorel, puis le 25 août, le fort «Saint-Louis» aux rapides de Chambly et, finalement, en septembre, deux lieues plus haut, le fort «Sainte-Thérèse»⁽¹⁾.

Jacques de Chambly, arrivé au Canada en juin 1665 comme capitaine du régiment Carignan-Salières⁽²⁾, dirigea la construction du fort «Saint-Louis» aux rapides de Richelieu. Lorsque le régiment de Carignan fut licencié, M. de Chambly rentra en France mais, recommandé par Talon, revint au Canada en 1670 comme capitaine d'une compagnie de la marine. Il commença l'établissement d'une colonie agricole autour du fort «Saint-Louis» où il demeurerait⁽³⁾.

En 1672, Jacques de Chambly obtenait la concession d'une seigneurie de: «... six lieues de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre sur la rivière Saint-Louis. Savoir trois lieues au nord de la dite rivière (deux lieues en deçà du fort qui y est bâti et une lieue au-delà) et trois lieues au sud de la dite rivière⁽⁴⁾.»

Jacques de Chambly donna son nom à la seigneurie et le fort «Saint-Louis», dont le commandement lui fut confié, fut rebaptisé «fort de Chambly». La rivière Richelieu, à cette époque nommé rivière «Saint-Louis», devint la rivière Chambly et la montagne, située à plusieurs lieues de là, fut également appelée montagne de Chambly.

Le 5 mai 1673, il était nommé gouverneur de l'Acadie et partit à l'automne pour Pentagouet. L'été suivant, fait prisonnier par des corsaires

1. Léopold Lamontagne, «Prouville de Tracy», *D.B.C.*, vol. I, p. 568.

2. Ce régiment, formé en 1660 par Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, et Henri de Chastelard, marquis de Salières, fut envoyé au Canada pour aider les colons à combattre les Iroquois.

3. René Baudry, «Chambly, Jacques de», *D.B.C.*, vol. I, p. 191.

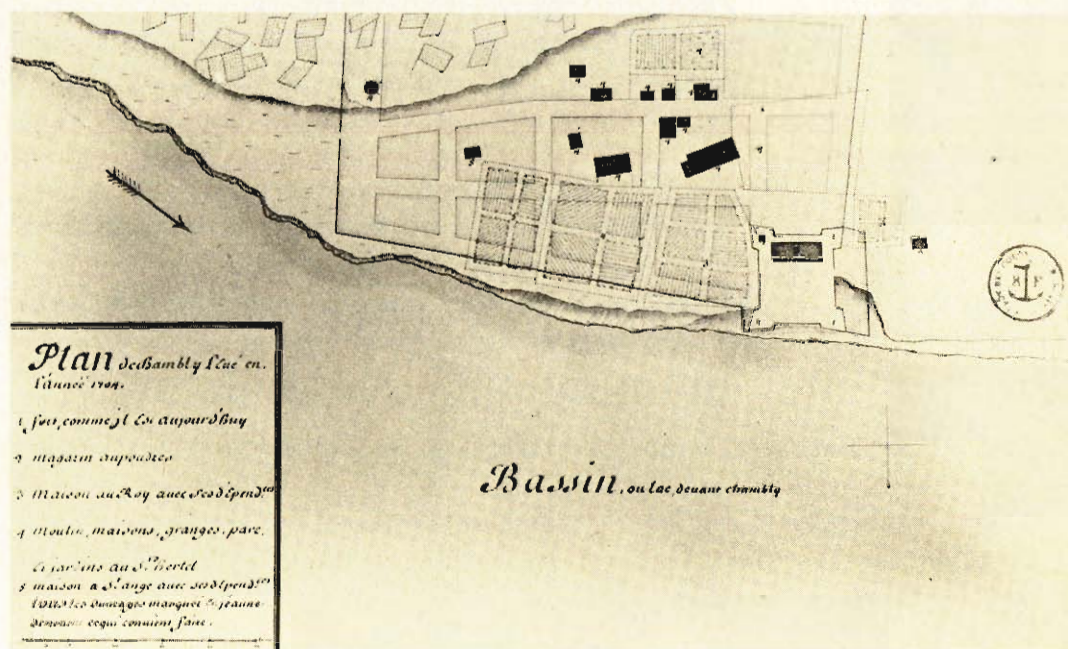
4. *Registres d'Intendance*, no 1, folio 10.

5. Le mariage libérait les officiers et soldats français du «service» à cette époque et c'est pourquoi Jacques de Chambly n'y fut pas autorisé par ses supérieurs.

6. Robert La Roque de Roquebrune in *D.B.C.*, vol. II, p. 656, dit que: «Le 11 juillet 1679 par un acte devant notaire, à Paris, Jacques de Chambly avait fait don à «damoiselle Marie-Françoise de Thavenet» de la seigneurie de Chambly au Canada à condition qu'elle aille y demeurer. Il est probable que Marie-Françoise de Thavenet retourna au Canada car, à son décès, au plus tard en 1694, la seigneurie devint la propriété de sa soeur Marguerite.»

7. Levasseur de Néré, «Mémoire concernant Le Village de Chambly et de ses Environs dont le plan a été levé sur les lieux en l'année 1704», *Archives publiques du Canada*, 15-10-1704.

hollandais, il fut amené à Boston. Libéré contre rançon en 1675, il retourna en France. Il était nommé commandant militaire aux Îles le 3 septembre 1677. Devenu gouverneur de Grenade le 24 avril 1679, il légua sa seigneurie de Chambly à sa fiancée⁽⁵⁾, Mlle Marie-Françoise de Thavenet⁽⁶⁾, dont une soeur, Marguerite, avait épousé François Hertel de la Fresnière. C'est ainsi que la seigneurie de Chambly passa dans la famille Hertel. François Hertel devenu seigneur de Chambly, à la mort de sa belle-soeur, y demeurait avec sa famille. Levasseur de Néré affirme en 1704 que «...le village de Chambly est nouvellement rebaty et appartient au sieur Hertel et ses enfants à l'exception d'une seule maison...⁽⁷⁾».



Plan de Chambly, levé en 1704, montrant les propriétés de François Hertel.

ANNEXE «D»
Brevet de confirmation

103

Brevet de confirmation d'une concession faite le 18 janvier 1694 par les gouverneur et intendant du Canada au sieur Jean-Baptiste Hertel.

«Aujourd'hui, vingt-deuxième du mois de mars mil six cent-quatre-vingt-quinze, le Roy estant à Versaille voulant confirmer et ratifier la concession faite en son nom, le 18 janvier 1694 par les sieurs comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté, et de Champigny intendant de Justice, Police et Finances au pays de Canada, au sieur Jean-Baptiste Hertel, Escuyer, Sieur de Rouville, de deux lieues de front sur deux lieues et demi de profondeur, à prendre du costé sud de la rivière Richelieu, attendant la seigneurie de Chambly en descendant lad. rivière, pour en jouir par luy, ses héritiers ou ayans cause à perpétuité comme leur propre, à titre de Fief et Seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droits de chasse, pesches et traitte avec les Sauvages, dans l'estendue de cette concession, à la charge de porter Foy et Hommage au Chasteau St. Louis de Québec aux droits et redevances accoutumez suivant la Coutume de Paris, de conserver et de faire conserver les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux du Roy, de donner avis à Sa Majesté ou au gouverneur dud. pays des mines, minières et minéraux si aucuns se trouvent dans lad. estendue, d'y tenir feu et lieu et les faire tenir par ses tenanciers de commencer à s'y habituer, et aux autres clauses et conditions esnoncées au titre de lad. concession sans que, pour raison de ce, led. Sr Hertel, ses héritiers ou ayans cause soient tenus de payer à sa Majesté ni à nos successeurs Roys aucune finance ny indemnité, de laquelle à quelle que somme qu'elle puisse se monter Sa Majesté leur a fait don et remise par le présent brevet que pour assurance de sa volonté elle a signé de sa main et fait contresigné par moy Con. Secrétaire d'estat et des ses commandements et Finances.»

(signé) LOUIS (signé) PHELYPEAUX

Acte de Foy et Hommage de 1724

Du Dix Janvier mil-sept-cent-vingt-quatre à Québec.

En procédant à la confection du papier terrier fait à la requête du Procureur général du Roy, poursuite et diligence dud. François Etienne Cugnet directeur receveur général du Domaine d'Occident en ce païs en conséquence des ordres de sa Ma.^{te} et de l'article trois-cent-quatre-vingt-trois du bail de Domergue pour la ferme dud. domaine.

Est comparüe en Notre hôtel pardevant Nous Michel Begon Chevalier Seigneur de La Picardière, Murbelin et autres Lieux Conseiller du Roy en ses Conseils et au Parlement de Mets, Intendant de Justice, Police et finances Dame marie anne Baudouïn veuve de jean bap^{te} hertel Escuyer Sr.de Rouville ch^{lier} de l'ordre militaire de St Loüis Cap^{ne} de Comp.^{ie} du détachement de la marine à l'Isle Royale et Commandant au Port Dauphin, propre pour moitié du fief cy après expliqué à cause de la Comm.^{te} de biens qui a esté entre elle et led. feu Sr. de Rouville, faisant aussy comme tutrice de jean Bap^{te} hertel Esqr. Sr. de Rouville agé de seize ans son fils aîné et dud. feu Sr. de Rouville propre pour un quart dans led. fief, et Loüis antoine agé de douze ans, Joseph agé de onze ans, Jacques agé de quatre ans, Ovide agé de trois ans, Thérèse agée de quatorze ans et françoise hertel de Rouville agée de sept ans aussy enfants et héritiers dud. feu Sr. de Rouville chacun pour un sixième dans l'au.^{tre} quart dud. fief, laquelle (...) ⁽¹⁾ (...) Nous a Dit qu'elle Comparaist pour rendre et porter entre nos mains la foy et hommage qu'elle est tenue rendre et porter au Roy au Chateau St. Loüis de Québec a cause dud. fief et a cet effet nous a représenté pour Titre de propriété d'iceluy, une Copie Collationnée d'une concession de M.^{rs} Le Comte de frontenac et de Champigny Gouverneur général et Intendant en ce pays du

1. Les trois points de suspension, placés entre parenthèses, remplacent un mot illisible dans le document.

X huit^e Jan^{er} mil-six-cent-quatre-vingt-quatorze⁽²⁾ par laquelle ils ont donné et Concédé aud. feu Sr. de Rouville, deux lieües de terre de front Sur deux lieües et demye de profondeur, a prendre du costé du Sud (sic) de la Rivière de Richelieu attenant la Seig^{rie} de Chambly en dessendant lad^e Rivière et de l'autre costé les terres non concédées pour en jouir par luy Ses hoirs et ayans cause à lavenir a titre de fief, et Seig^{rie} et aux droits de Justice haute moyenne et basse, chasse, pesche et Traitte avec les Sauvages dans toutte l'étendüe de lad^e concession à la charge de la foy et hommage à rendre et porter aud. Chateau St Louïs de Québec duquel led. fief releve aux droits et redevances accoutumées suivant la coutume de Paris, que les appellations du juge qui pourra y estre etably resortiront nüement au Siège Royal de Villemarie, de Conserver et faire conserver les bois de chesne propres pour la Construction des Vaisseaux de Sa Ma^{te} de donner avis au Roy ou au Gouverneur du pays des mines, minierre ou mineraux si aucuns se trouvent dans lad^e Etendüe, comme aussy de tenir feu et lieu sur le domaine qu'il se reservera, et le faire tenir par les tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, de commencer aussy tost la guerre finie à habiter et faire deserter lad^e Concession et de laisser les chemins et passages necess^{res}, Et un Brevet de Confirmation de lad^e Concession datté a versailles le 22 mars 1695. Signé Louïs et plus bas Phelypeaux par lequel sa Majesté a Confirmé et ratiffié ycelle aux charg^{es}, Clauses et Conditions enoncées aud. Titre de Concession sans que pour raison de ce led. Sr. hertel ses heritiers ou ayans cause soient tenus de payer a Sa Majesté ou a ses Successeurs Roys aucune finance ny indemnité de laquelle a quelque somme qu'elle puisse monter Sa Majesté leur a fait Don et remise par led. Brevet (...) (...) lad^e Comparante (...) (...) qu'il nous plaise au nom de Sa Majesté la recevoir a lad^e foy et hommage, aux offres qu'elle fait de payer au fermier du Domaine d'Occident en ce pays les droits si aucuns sont (...) pour raison dud. fief, a laquelle foy et hommage nous l'avons reçüe et recevons par ces presentes sauf les droits du Roy et de l'autruy en toutes choses et à faire le Serment entre (...) mains de bien et fidellement servir Sa Ma^{te} et de nous **avertir et nos Successeurs** si elle apprend qu'il se fasse quelque chose contre son Service, l'avons dispensée pour cette fois seulement d'aller aud.

2: En marge et à cet endroit, on peut lire: «Extraitte d'un registre non signé qui est dans notre secretariat.»

Chateau St Loüis de québec à la charge de bailler et fournir son Aveu et Denombrement dans les quarante jours suiv! la Coutume de Paris dont et (...) lad.^e D.^e Comparante nous à requis acte que nous luy avons octroyé et à Signé avec nous la minutte des présentes que nous avons signées a ycelles fait apposer le Cachet de nos armes et Contresigner par l'un de nos secrétaires les Jour et an que dessus.

(signé) BEGON

3. Paléographie de l'auteur.

(contresigné) (...) Monseigneur

BOUCAULT Es.⁽³⁾

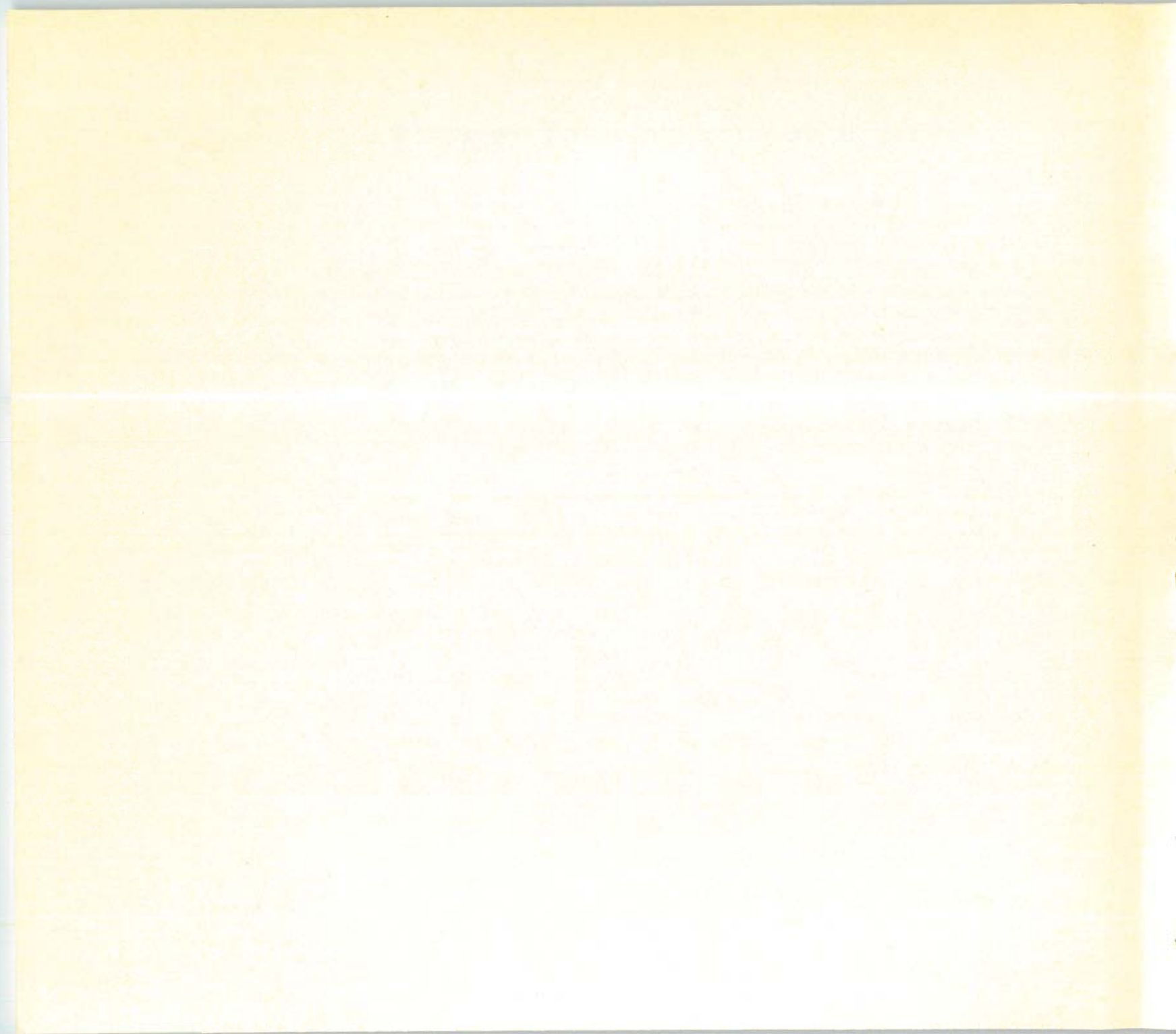
Du douze Janvier Mil sept cent vingt quatre

En procédant à la Confection dud. terrier est comparu en Notre hotel, Dame Marie Anne Baudouin Veuve de Jean Baptiste Hertel Esr. et Sr. de Rouville chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, cap.^{ne} de comp.^{nie} du detachment de la marine a l'Isle Royale et commandant du port Dauphin propriétaire pour moitié du fief cy après expliqué a cause de la communauté de biens qui a esté entrelle et led. feu Sr. de Rouville faisant aussy comme tutrice de Jean Baptiste Hertel Ecr. Sr. de Rouville agé de seize ans son fils aîné et dud. feu Sr. de Rouville propriétaire pour un quart dans led. fief, de Louis Antoine agé de douze ans, Joseph agé de onze ans, Jacques agé de quatre ans, Ovide agé de trois ans, Thereze agée de quatorze ans et Francoise Hertel de Rouville agée de sept ans, aussy enfants et heritiers dud. feu Sr. de Rouville, chacun pour un sixieme dans l'autre quart dud. fief, Laquelle (...) nous a anoncé et declarée tenir de Sa Majesté, led. fief situé dans la riviere Richelieu au Sud (sic) de lad. riviere contenant deux lieües de front sur une lieüe et demye de proffondeur tenant du Nord Est de lad. riviere a un fief appartenant (...) a Hertel de Cournoyer lieutenant des troupes et (...) Major aux Trois Rivieres et du costé du Sud Ouest au fief de Chambly appartenant au Sr. De Niverville officier de troupes, a titre de fief et seigneurie, haute moyenne et basse Justice, chasse pesche et traitte avec les Sauvages dans l'etendue desd. Lieux a la charge de La foy et hommage a rendre et porter au chasteau St. Louis de québec duquel led. fief releve aux droits et redevances accoutumés suivant La coutume de Paris et aux autres charges clauses et conditions portées aux titres Enoncés en l'acte de foy et hommage que lad. d.^e comparante en a rendues a Sa Majesté entre nos mains Le dix du present mois sur lequel fief il n'y a encor aucuns Etablissement ny defrichement.

Lequel aveu lad.^e comparante a déclaré contenir Verité et a signée.

(signé) BEGON (signé) BAUDOUIN
HERTEL de ROUVILLE⁽⁴⁾

4. Paléographie de l'auteur.



Sources manuscrites**Archives publiques**

Archives de la Marine, *Lettres de noblesse originales*.

Archives judiciaires, *Greffes des notaires*: J.R. Brillon, Gédéon Coursolles, Louis-Benjamin Delagrave, John Griffin, E. Guay, G. Hodiesne, P. Laforce, O. Leblanc, F.-G. Lepailleur, Joseph Papineau, M. Piraube, P. Raimbault, François Simonet.

Archives publiques du Canada, Ottawa.

Foi et Hommage, Aveux et Dénombrements, Régime français et Régime anglais.

Levasseur de Néré, «*Mémoire concernant Le Village de Chambly et de ses environs dont le plan a esté Levé sur les lieux en l'année 1704*», *Archives publiques du Canada*, 15-10-1704.

Registres d'Intendance, no 1, folio 10.

Archives privées

Annales du Couvent des SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie, Saint-Hilaire.

Archives diocésaines de Saint-Hyacinthe,
Desnoyers, Abbé Isidore, *Notes manuscrites pour une histoire de Saint-Hilaire*, Évêché.

Correspondance de Mgr G.-F. Hubert avec Mgr Denault, Évêché,
1795.

Archives seigneuriales de Rouville, Hôtel de ville, Mont- Saint-Hilaire.

Bernier-Héroux, Suzanne, *Dossier sur le manoir de Rouville*, (non-publié), ministère des Affaires culturelles, Québec, avril 1977.

Collection personnelle, *Terrier de la seigneurie de Rouville*, Louis-Benjamin Delagrave, 1810.

Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-Melchior, *Mémoires manuscrits*, Collection personnelle de Mme Charles Hertel de Rouville, Saint-Eustache.

Sources imprimées

Dictionnaires et encyclopédie

Dictionnaire biographique du Canada, Québec et Toronto, Les Presses de l'université Laval et University of Toronto Press, 1967.

Dictionnaire général de biographie... du Canada, Louis-Marie Le Jeune, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, vol. II.

The Encyclopedia of Canada, Toronto, University Associates of Canada Limited, 1940, tome III.

Autres sources imprimées

Audet, Francis et Surveyer, Edouard Fabre, «l'Honorable J.-B.-M. de Rouville, *La Presse* (Montréal), 1^{er} octobre, 1927.

Beauclerk, Lord Charles, *Lithographic Views of Military Operations in Canada during the late insurrection*, London, 1840.

Bibaud, M., *Histoire du Canada et des canadiens, sous la domination anglaise*, Montréal, La compagnie d'impressions et de publication Lovell, 1878, vol. II.

Bouchard, T.-D., «Le rachat des rentes seigneuriales» *Discours*, (Brochure imprimé), 1926.

Bouchette, Joseph, *Description de la province du Bas-Canada...*, London, W. Faden, 1815 et 1831.

Boyd, John, *Sir George-Étienne Cartier, baronnet; sa vie son temps...*, Montréal, Beauchemin, 1918.

Braque, Jean-Charlemagne, *Évolution du Canada français*, Paris, Plon, Montréal, Beauchemin, 1927.

- Brosseau, Jean-Dominique, *Saint-Jean-de-Québec, origine et développements*, Saint-Jean, Éd. Le «Richelieu», 1937.
- Cadieux, Pierre B., *Croisière sur le Richelieu historique*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éd. Mille Roches, 1977.
- Campbell, Bruce, *Biographie du major T.E. Campbell de Saint-Hilaire*, Montréal, Éd. John Lovell, 1874.
- Charlevoix, François-Xavier de, *Histoire et description de la Nouvelle-France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi*, Paris, Pierre-François Giffart, 1744.
- Collard, Edgar Andrew, «Popular Major Thomas Campbell Scots Seigneur among Habitants», *The Gazette* (Montréal), 1943.
- Daniel, Abbé, *Histoire des grandes familles Canadiennes françaises du Canada*, Montréal, Éd. Eusèbe Sénécal, 1867.
- Filteau, Gérard, *La naissance d'une nation...*, Montréal, Éd. de l'A.C.F., 1837.
- Garneau, François-Xavier, *Histoire du Canada*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1920, tome II.
- Gosselin, Jeannine E., «Le manoir de Saint-Hilaire», *Le Clairon Maskoutain* (Saint-Hyacinthe), sans date.
- Guerin, Thomas, *Feudal Canada, The Story of the Seigniories of New France*, Montréal, 1926.
- Létourneau, Firmin, *Histoire de l'agriculture*, Montréal, 1950.
- Roquebrune, Robert de, *Testament de mon enfance*, Montréal, éd. Fides, 1971.
- Roy, Pierre-Georges, *Bulletin de recherches historiques*, passim.
- Roy, Pierre-Georges, *La famille d'Irumberry de Salaberry*, Lévis, 1905.
- Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens français*, Montréal, Wilson & Cie, 1882.

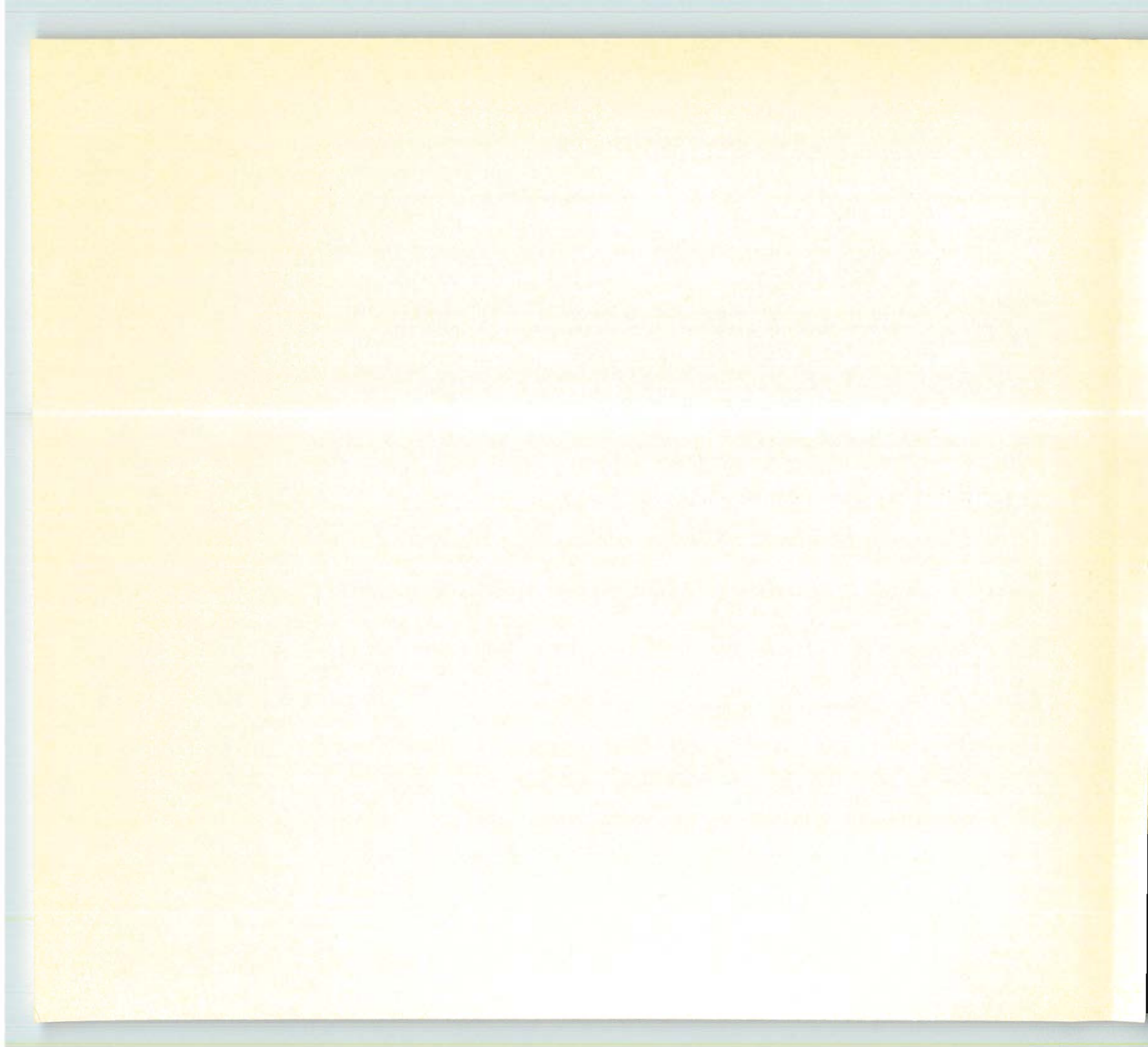
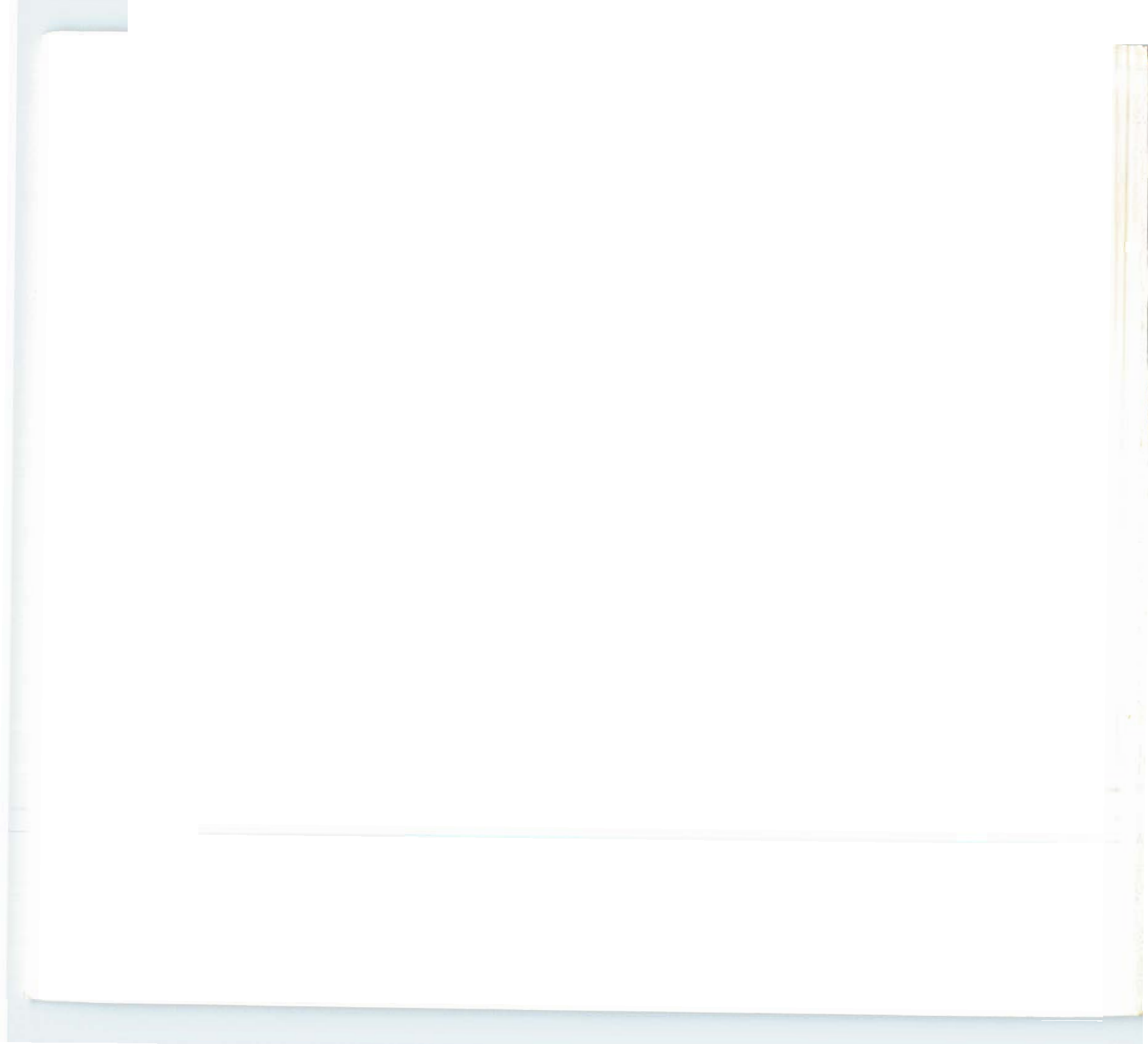


TABLE DES MATIÈRES

113

	Page
AVANT-PROPOS.....	13
INTRODUCTION.....	15
Première partie Le Régime Français.....	27
Chapitre I Le premier Hertel canadien.....	29
Chapitre II François Hertel, le Héros.....	33
Chapitre III Le premier seigneur Hertel de Rouville.....	37
Chapitre IV Le deuxième seigneur de Rouville.....	41
Deuxième partie Le Régime Anglais.....	43
Chapitre I Le deuxième seigneur de Rouville, (suite).....	45
Chapitre II Situation après la conquête.....	47
Chapitre III Le troisième seigneur de Rouville.....	51
Chapitre IV Le quatrième seigneur de Rouville.....	57
Chapitre V Le cinquième seigneur de Rouville.....	61
Chapitre VI Thomas Edmund Campbell, sixième seigneur de Rouville.....	65
Chapitre VII Edmund Alexander Charles Campbell, septième seigneur de Rouville.....	75
Chapitre VIII Le Manoir de Saint-Hilaire.....	79
ÉPILOGUE.....	94
ANNEXES.....	95
A- Acte de concession de la Seigneurie de Rouville.....	95
B- Le territoire de Rouville.....	97
B- (suite) Le territoire de Beloeil.....	98
C- La Seigneurie de Chambly.....	101
D- Brevet de confirmation.....	103
E- Acte de Foi et Hommage de 1724.....	104
F- Aveu et dénombrement de 1724.....	107
BIBLIOGRAPHIE.....	109

Achévé d'imprimer
en mai mil neuf cent quatre-vingt
sur les presses de l'Imprimerie Gagné Ltée
Louiseville - Montréal.
Imprimé au Canada



Cette histoire des seigneurs de Rouville s'imposait au début d'une monographie de Saint-Hilaire. Elle révèle nos racines en tant que «petit peuple» et, pour la génération présente autant que pour celles qui viendront, elle devait être dite.

Ce travail n'a rien d'exhaustif et c'est volontairement que je me suis limité puisque l'époque seigneuriale, même si elle nous a profondément marquée, n'est qu'un volet de notre patrimoine historique.

Je suis un historien du dimanche qui, depuis trente ans, consacre tous ses loisirs à la petite histoire de son milieu. Il m'apparaît important de sauver de l'oubli les noms et les faits qui figurent dans les nombreux documents que j'ai accumulés. Il y a là une richesse culturelle et des valeurs humaines que je désire partager.

Ce livre est un commencement de réponse aux mille questions que se posent mes concitoyens. Je l'ai rédigé en pensant à eux et aussi à leurs enfants, ces jeunes à qui l'école d'aujourd'hui n'enseigne même plus qui sont Colomb, Jacques Cartier ou Champlain!

Armand Cardinal

